



1915-2015. CENTENAIRE DU GENOCIDE DES ARMÉNIENS

Des ressources sur le Portail national Histoire-Géographie

La date retenue pour le début du génocide des Arméniens dans l'Empire ottoman est le 24 avril 1915. Cette année de commémoration du centenaire de l'événement est riche en déclarations publiques, décisions symboliques (comme la reconnaissance du génocide par le pape le dimanche 12 avril) et activités scientifiques et culturelles : des colloques, des conférences, des publications, des documentaires, des dossiers de revue traduisent un fort mouvement de recherche et un élan de la connaissance essentiels à la reconnaissance de la vérité historique.

La transmission d'un tel savoir est centrale à la mission de l'école, à la fois parce qu'à le génocide des Arméniens figure en bonne place dans les programmes d'histoire, notamment de la scolarité obligatoire, mais aussi parce que la notion du devoir de connaissance et l'étude du monde confronté à de tels traumatisme appartiennent aux ambitions d'un enseignement moral et civique et intéressent d'autres matières enseignées, les arts, la philosophie, les lettres, ou l'enseignement laïque des faits religieux.

La mission du Portail national Histoire-Géographie est d'apporter aux enseignants et à tout acteur de l'enseignement de ces disciplines des bases solides et accessibles. Aussi avons-nous demandé à Vincent Duclert, inspecteur général de l'Education nationale, également historien et chercheur sur le génocide des arméniens, de proposer des ressources sur le sujet¹. Il propose ici une synthèse facilement accessible qui résume cette histoire et démontre les enjeux de sa transmission, particulièrement en cette année de commémoration qui fait du passé historique un événement d'actualité. Cette mise au point scientifique et pédagogique, librement exploitable (en mentionnant son origine : mettre ici l'URL), est à destination de tous.

¹ Vincent Duclert souhaite remercier très vivement Jérôme Grondeux pour sa relecture précieuse de ce dossier et toute l'équipe animant le Portail national Histoire-Géographie.



LE GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS OTTOMANS

Mise au point scientifique et pédagogique pour les enseignants

Vincent Duclert (IGEN & EHESS)

Avril 2015

SOMMAIRE

Le premier génocide de l'histoire contemporaine	7
1915-1923. La destruction des Arméniens de l'Empire ottoman.	9
Les Arméniens ottomans avant les massacres. Une communauté ancienne, fidèle et vulnérable.....	13
De la persécution organisée aux massacres génocidaires de 1894-1896.....	18
Le mouvement Jeune Turc : d'un espoir de démocratisation à une radicalisation nationaliste.....	24
La guerre totale et le déclenchement de l'extermination.....	29
Les phases principales du génocide des Arméniens ottomans	33
Un génocide impuni : les Alliés face à la nouvelle Turquie.....	38
La recherche historique. Progrès scientifique et lutte contre le négationnisme	43
Approche bibliographique.....	50
Ouvrages.....	50
Dossiers	51
Sur les génocides	51
Le retour de la mémoire en Turquie	52
Chronologie du génocide des Arméniens ottomans.....	54

Le 24 avril 1915, la communauté arménienne de Constantinople, capitale de l'Empire ottoman en guerre contre les puissances de l'Entente, est décimée par l'arrestation de plus de 600 notables, intellectuels et responsables politiques. Déportés vers d'Angora (futur Ankara), ceux-ci sont mis à mort quelques mois plus tard. Même si le génocide des Arméniens ottomans a commencé dès le début de l'année avec l'assassinat en masse des officiers et conscrits de l'armée ottomane, la date du 24 avril 1915 marque le début de la réalisation du premier génocide de l'ère contemporaine, si l'on excepte l'extermination méthodique des Hereros et des Namas par le colonisateur allemand, en 1904, dans le Sud-Ouest africain (actuelle Namibie).

Au cœur de la Première Guerre mondiale, entre 1915 et 1917, les Arméniens ottomans, qui forment la plus importante des communautés non-musulmanes de l'Empire, subissent une destruction programmée, planifiée et réalisée avec rapidité et efficacité. 60% de la population, soit 1,3 millions d'hommes, de femmes et d'enfants disparaissent, massacrés selon des techniques nombreuses administrées avec une cruauté qui dépasse les limites de l'entendement et marquent une plongée dans les ténèbres de l'inhumanité². C'est pour cela que ces crimes sont qualifiés de « crimes contre l'humanité ». Dès le 24 mai 1915, une déclaration des pays de l'Entente dénonce les crimes perpétrés par le gouvernement du parti unique Comité Union et Progrès (CUP ou unioniste), s'emploie à les qualifier de cette manière et annonce des poursuites judiciaires contre les responsables une fois la guerre terminée.

La déclaration du 24 mai 1915 (encadré)

« Depuis un mois environ, la population kurde et turque de l'Arménie procède de connivence et souvent avec l'aide des autorités ottomanes à des massacres des Arméniens. De tels massacres ont eu lieu vers la mi-avril (nouveau style³) à Erzouroum, Derichun, Eguine, Akn, Bitlis, Mouch, Sassoun, Zeitoun et dans toute la Cilicie ; les habitants d'une centaine de villages aux environs de Van ont tous été assassinés ; dans la ville même, le quartier arménien est assiégé par les Kurdes. En même temps, à Constantinople, le gouvernement ottoman sévit contre la population arménienne inoffensive.

En présence de ces nouveaux crimes de la Turquie contre l'humanité et la civilisation, les gouvernements alliés font savoir publiquement à la Sublime-Porte qu'ils en tiendront personnellement responsables desdits crimes tous

² Avec la poursuite de l'extermination entre 1919 et 1922, et l'éradication complète de la présence du peuple arménien en Anatolie, le premier génocide du XXe siècle aboutit à la mort de 1,5 million d'êtres humains, massacrés pour ce qu'ils représentent, un groupe religieux minoritaire, une société civile et culturelle, édifiés par les génocidaires en ennemi absolu des Turcs. Si l'on envisage l'hypothèse, que je défends, d'un « continuum génocidaire » débutant avec les grands massacres de 1894-1896, ce sont 1,8 million d'Arméniens qui périssent et une civilisation entière d'Asie Mineure qui disparaît.

³ À cette époque, l'Empire ottoman est passé pour les affaires administratives au calendrier grégorien qui est celui de l'Europe.



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

les membres du gouvernement ottoman ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans de pareils massacres. » (agence Havas).

Une fois le conflit mondial terminé, débiteront effectivement des mises en jugement, la plupart *in absentia* : les premiers responsables génocidaires dont Talât Pacha, ont pris la fuite le 1^{er} novembre 1918, à bord d'un navire allemand, au lendemain de l'armistice de Moudros qui met fin (provisoirement) à la guerre en Orient. Le nouveau gouvernement ottoman qui a remplacé le pouvoir unioniste (formé du comité central du parti Union et Progrès) forme une commission d'enquête et institue des cours martiales à cette fin. Les Britanniques qui occupent Constantinople (future Istanbul) font de même et procèdent à l'arrestation de nombreux cadres du génocide. Enfin, les puissances victorieuses à la conférence de la paix décrètent une justice internationale qui est inscrite dans le futur traité de Sèvres (10 août 1920). (<http://mjp.univ-perp.fr/traites/1920sevres.htm>) Mais ces procédures judiciaires sont rapidement abandonnées, faute de volonté politique des Alliés et parce que les nationalistes turcs emmenés par Mustafa Kemal (les kémalistes) relancent la guerre en Asie Mineure, partie de l'Empire ottoman largement peuplée d'Arméniens et dont ils veulent faire le cœur de la nouvelle Turquie.

Disparaît, de la même manière, l'engagement allié en faveur de la création d'un État arménien indépendant en Asie Mineure, ou bien d'un foyer national, afin de sauver les rescapés des massacres kémalistes et de sanctuariser les dernières zones de peuplement arménien, par exemple en Cilicie. Le 24 juillet 1923, au traité de Lausanne qui consacre la victoire des kémalistes sur les Alliés et sur la Grèce, et qui annule l'ensemble du traité de Sèvres, l'Arménie ni même les Arméniens ne sont mentionnés. À l'extermination d'un peuple succède la disparition de sa civilisation en Asie Mineure. Une partie des rescapés parvient à s'exiler sans retour en Syrie, au Liban, en Egypte, en Europe de la Grèce à la France, en Amérique du nord et du sud. D'autres sont encore massacrés en Turquie, jusqu'à la fin des années trente ou bien expulsés par le gouvernement d'Ankara qui compte dans ses rangs de nombreux génocidaires. En raison de cette politique anti-arménienne et ultra-nationaliste, la Turquie née du traité de Lausanne s'engage dans une négation résolue du génocide des Arméniens et de l'historicité du peuplement arménien en Asie Mineure, idéologie qualifiée de négationnisme.

La puissance de ce négationnisme a permis à la Turquie d'empêcher que l'extermination des Arméniens de l'Empire ottoman ne soit reconnue juridiquement au sens de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de l'ONU (<http://www.preventgenocide.org/fr/droit/convention/texte.htm>). Le génocide des Arméniens est reconnu en revanche en France par la loi du 29 janvier 2001 (<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000403928&dateTexte=&categorieLien=id>), et par le Parlement européen depuis le 18 juin 1987. En dépit du blocage diplomatique aux Nations Unies, le concept de



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

génocide peut s'appliquer légitimement au cas des Arméniens ottomans. Cette qualification juridique est fondée d'autant que l'inventeur du concept de génocide en 1943, le juriste américain (d'origine juive polonaise) Raphaël Lemkin, a travaillé à partir des événements de 1915 afin de doter la communauté internationale d'une incrimination capable de juger les responsables de la destruction des Juifs d'Europe.

Le génocide est aussi une notion historique que les historiens valident pour qualifier la destruction des Arméniens ottomans (auquel est associé le massacre au même moment des Assyro-Chaldéens). Cette qualification de génocide est reconnue par l'ensemble de la recherche mondiale, comme a pu encore le démontrer un grand colloque international tenu à Paris du 25 au 28 mars 2015. Celui-ci a ouvert l'année de commémoration par un grand geste scientifique. Il a été inauguré par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche [Lien vers le discours : <http://discours.vie-publique.fr/notices/153000816.html>]. La production et la diffusion de la connaissance qui expose et explique le génocide assurent sa pleine reconnaissance.

Le génocide des Arméniens ottomans est enseigné dans la scolarité obligatoire, en classe de 3^e, et à différents niveaux et sections dont la classe de Première de la voie générale. Cet enseignement s'inscrit dans l'étude de la guerre totale que subissent les combattants et les populations des pays belligérants. Au vu des recherches menées sur l'événement, il est aujourd'hui possible de conclure que le génocide des Arméniens caractérise la Première Guerre mondiale comme le génocide des Juifs d'Europe caractérise la Seconde Guerre mondiale. Le lien des génocides avec la guerre est essentiel à enseigner mais il n'est pas exclusif. Il s'agit avec les génocides d'aborder le développement des régimes politiques de haine et de destruction. Il convient aussi d'insister sur les processus de persécution qui installent des conditions de réalisation des génocides, et sur les phénomènes de résistance à l'exclusion et à l'extermination. Enfin, les génocides posent pour la classe la question de leur pénalisation, de leur réparation, de leur prévention, de leur valeur d'exemplarité pour comprendre les frontières l'humanité et de l'inhumanité.

Le premier génocide de l'histoire contemporaine

Forte de plus de 2,5 millions à son apogée dans le second XIXe siècle, comptant encore 2 millions de personnes en 1914, la minorité non-musulmane la plus nombreuse et la plus fidèle de l'Empire ottoman disparaît dans une extermination planifiée, organisée et menée jusqu'à son terme. Disparaissent de mort violente, dans des conditions souvent terrifiantes d'outrages aux êtres et aux corps, 1,3 million d'Arméniens. Les survivants, sauf quelques dizaines de milliers restés en Turquie, principalement à Constantinople (devenu Istanbul) et soumis à des statuts d'infériorité, sont contraints à un exil définitif au Moyen-Orient arabe, en Afrique, en Europe et en Amérique du nord et du sud. Un peuple, mais aussi une société et un peuplement plurimillénaire disparaissent totalement de l'Asie mineure. Le traité de Lausanne du 24 juillet 1923 sanctionne cette disparition de la civilisation arménienne ottomane puisque nulle part est mentionnée l'existence des Arméniens de l'Empire. Le projet d'État arménien indépendant ou de foyer national en Cilicie, inscrit dans le traité de Sèvres du 10 août 1920, disparaît sans retour.

Il s'agit bien d'un crime de génocide, selon la définition de la Convention des Nations Unies du 9 décembre 1948. Dès la réalisation le début des massacres de masse sur les routes de la déportation en Anatolie, les témoins occidentaux attestent du « jamais-vu » de la mise à mort d'une population. Les premiers historiens dont l'anglais Arnold Toynbee en 1915 rapportant les « *Armenian Atrocities* » constate « *The Murder of a Nation* ». En 1975, dans un livre précurseur, Jean-Marie Carzou rappelle au public francophone l'existence dans le passé d'un « génocide exemplaire. Arménie 1915 » avant que les historiens Yves Ternon, puis Raymond Kévorkian ne fassent de même – ce dernier publiant en 2006 une somme monumentale sur le sujet qui ne laisse aucun doute sur la nature du premier génocide [voir la bibliographie de ce dossier].

Se fondant sur les progrès de la recherche, des prises de conscience dans les nations démocratiques ont abouti à des processus de reconnaissance, juridique ou déclaratif – souvent à l'occasion de la date anniversaire hautement symbolique du 24 avril. La France, par la loi du 29 janvier 2001, « reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 ». Initiée dès les fin des années cinquante, établie par un premier vote de l'Assemblée nationale en 1998, elle a été adoptée définitivement sous la présidence de Jacques Chirac, alors que Lionel Jospin était Premier ministre. Le texte de la loi, qui ne comporte qu'un seul article ne mentionne ni le lieu ni de responsable, est déclaratif. Il ne relève pas non plus d'un acte juridique dont le Parlement n'est pas investi. En dépit des vives pressions de la Turquie, l'adoption de la loi constitue une avancée certaine dans la reconnaissance publique du premier génocide.

L'entrée dans l'année commémorative de 2015 confirme l'engagement des responsables politiques et le soutien de la République à l'effort de connaissance des chercheurs, comme s'en est solennellement engagé le Président François



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

Hollande au cours de son allocution devant le Conseil de coordination des organisations arméniennes de France (CCAF) à Paris le 28 janvier 2015.

« La loi du 29 janvier 2001 ne visait pas simplement à dire ce qui s'était produit. La loi ne visait pas non plus à contraindre les historiens parce que nulle loi ne peut changer l'histoire. Non, ce qui était à l'œuvre, c'était de tirer toutes les conclusions des historiens qui avaient patiemment, méticuleusement confirmé l'organisation du crime et décrit son ampleur. Et encore aujourd'hui, les chercheurs sont à l'œuvre dans le monde entier pour donner des précisions sur cette horreur. »

Le colloque international de Paris sur « Cent ans de recherche sur le génocide des Arméniens » des 25-28 mars 2015 a souligné l'importance de la connaissance dans le mouvement de reconnaissance de l'événement par les personnes et les sociétés. Ce passage de la connaissance à la reconnaissance, l'expression de la dette du monde envers les Arméniens exterminés par le gouvernement unioniste, l'obligation de faire prévaloir la vérité historique dans la réparation des pages noires de l'humanité constituent les temps forts des discours d'État prononcés à Erevan le 24 avril 2015.

1915-1923. La destruction des Arméniens de l'Empire ottoman.

Débutée en janvier 1915 durant la Première Guerre mondiale, la destruction des Arméniens de l'Empire ottoman voulue par le gouvernement unioniste du Comité Union et Progrès (CUP) s'achève, pour sa période principale, moins de deux ans plus tard, fin 1916. Une phase préparatoire a permis, entre février et avril 1915, de procéder à l'exécution des soldats et officiers de l'armée ottomane versés dans des « bataillons de travail » où ils sont méthodiquement massacrés, et à l'élimination des notables, dirigeants politiques, intellectuels, et de tous les hommes valides, pères de famille ou soutiens de famille. Lorsque fin avril tombe l'ordre de déportation générale de toutes les populations arméniennes d'Anatolie devant être dirigées vers les déserts syriens, les communautés sont brisées, traumatisées par la terreur et les disparitions de proches, incapables de la moindre résistance. 306 convois sont organisés, concernant 1,04 million de personnes, essentiellement des femmes, des enfants et des vieillards. Ceux des *vilayets* (provinces) de l'est de l'Empire sont systématiquement massacrés en route par les agents de l'Organisation Spéciale (OS) chargée de la Solution finale unioniste, par des kurdes nomades, par des gendarmes ottomans et par des voisins musulmans, dans des souffrances inimaginables. Le Tigre et l'Euphrate charrient des cadavres par milliers et d'immenses champs de cadavres recouvrent l'Anatolie. Les témoins occidentaux, à commencer par les ressortissants de l'Allemagne alliée au gouvernement unioniste, tentent d'alerter Berlin, en vain, sur l'extermination en cours qui dépasse en horreur tout ce qui a été vu jusque-là. Les Arméniens des *vilayets* de l'ouest, d'Anatolie occidentale et de Thrace, arrivent en revanche presque tous indemnes, parce que transportés par le chemin de fer construits par les Allemands, tout au moins en Cilicie au bord de la Méditerranée d'où ils sont expédiés vers la Syrie.

Achevée en août 1915, la phase préparatoire suivie de la déportation massive ont fait disparaître les Arméniens d'Asie Mineure. 500 000 sont maintenant internés dans une vingtaine de camps de concentration de Syrie et de Haute-Mésopotamie. Environ 300 à 400 000 ont pu se réfugier dans le Caucase sous protection russe autour de Erevan. Seuls les Arméniens de Constantinople et de Smyrne, les deux grandes métropoles, sont, en partie, épargnés. Les massacres s'étendent aussi aux Arméniens de l'Azerbaïdjan persan attaqués par les troupes turques au même moment. Commence la deuxième phase du génocide, l'extermination dans les camps qui s'achève à la fin de l'année 1916.

À cette date, 1,3 million de civils et de soldats, soit 60% de la population arménienne ottomane estimée en 1914 à 2 millions, ont été exterminés. Ne demeurent de la plus nombreuse et plus fidèle communauté chrétienne de cet Empire musulman, que les populations qui ont survécu aux massacres sur les routes et qui se trouvent dans les camps (environ 350 000 à 400 000 internés), celles qui se sont réfugiées en Arménie russe, et les communautés de Constantinople et de Smyrne. 150 000 autres, surtout des jeunes filles, des femmes et des enfants ont été enlevés par leurs bourreaux, islamisées de force,



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - [eduscol](http://eduscol.education.fr)

pour la plupart transformées en esclaves (souvent sexuels). Très présentes le long des côtes de Méditerranée puisqu'elles assurent le blocus de l'Empire ottoman, les flottes alliées n'opèrent qu'un seul sauvetage, en septembre 1915, celui des 4 000 combattants du Musa Dagh (« Montagne de Moïse ») recueillis dans le golfe d'Alexandrette par des navires français et anglais.

C'est dans la capitale de l'Empire ottoman que s'est produit l'événement considéré comme le point de départ du génocide, l'arrestation le 24 avril 1915, de plusieurs centaines de dirigeants politiques, de cadres économiques et d'intellectuels dont 300 au moins, déportés en Anatolie, sont sauvagement assassinés. Ce jour devient, dès la fin de la guerre, la date anniversaire d'un événement qui n'a pas d'équivalent dans l'histoire de l'humanité.

Au chiffre des victimes du génocide de 1915-1917 s'ajoutent les 350 000 morts de la période des « grands massacres » de la période hamidienne et Jeunes-Turcs de 1894 à 1913, et les 100 000 morts des « génocides miniatures » ou « complémentaires » perpétrés de 1918 à 1922 dans le Caucase, en Cilicie et dans des villes comme Smyrne par les bandes unionistes armées et les nationalistes turcs partisans de Mustafa Kemal. Au total, le processus génocidaire dirigé contre les Arméniens ottomans fait disparaître, dans d'atroces scènes de mises à mort dont la description dépasse tout ce que l'entendement humain peut concevoir en termes de violence, environ 1,8 million d'Arméniens ottomans entre 1894 et 1922, soit plus des deux tiers d'une population estimée sur cette période, au moment de son apogée, à 2,6 millions de personnes (1882). À l'issue du génocide, l'objectif des dirigeants unionistes est atteint. Il ne reste plus aucun peuplement arménien significatif en Anatolie. Une riche et très ancienne civilisation a complètement disparu par suite de l'extermination planifiée et réalisée de sa composante humaine.

Derrière ces dénombrements massifs, existe une histoire pour chacune des victimes. Celle-ci comprennent de nombreux enfants qui pour certains vont parvenir à survivre. D'autres subissent les pires souffrances dont celle, par exemple, d'être enterrés vivants. Une missionnaire française, témoin des massacres aux alentours de Diyarbakir, raconte ce qui suit dans son journal : « Dans cette province, c'était la coutume d'enterrer vivant, dans des grands fossés ; et dans l'un d'eux tombèrent des centaines d'enfants de 7 à 13 ans. Après un laps de temps de plusieurs jours, on pouvait voir les ondulations de la terre qui transmettaient l'agonie de ces âmes remuant dans les entrailles de leur hécatombe. » Ces cimetières étaient communément désignés par une formulation métaphorique : « les jardins d'enfants » » [Annick Asso].

La présence des enfants sur les routes de la déportation, dans les camps et parmi les cadavres jetés sur d'immenses champs de mort, constitue dans un marqueur dans la représentation d'un événement qui n'avait pas d'équivalent pour les contemporains. Déterminé à informer le monde civilisé des atrocités sans nom commises dans l'Empire ottoman, l'infirmier allemand Armin Wegner (<http://www.imprescriptible.fr/aram/armin-wegner>) réalise des clichés d'enfants dans le génocide (http://www.armeniapedia.org/index.php?title=Armenian_Genocide_Photos). Ces

images interrogent sur l'histoire de chacune de ces victimes sans tombeau ni histoire. L'Empire ottoman est, durant plusieurs années, un charnier à ciel ouvert.

Fin 1923, à l'issue des échanges obligatoires de populations prévus par le traité de Lausanne, les trois principales communautés non musulmanes de l'Empire ottoman, fortes de 3 millions de personnes en 1914 (soit 20 % de la population ottomane) représentent moins de 200 000 personnes en Turquie. Elles passent à 176 000 dans les statistiques de 1927 dont 64 000 Arméniens seulement. Elles sont 166 000 en 1935 alors que dans le même le chiffre total pour la Turquie augmente de 13,6 millions à 16,1 millions. Aujourd'hui, alors que la population totale dépasse les 77 millions d'habitants, les trois communautés rassemblent moins de 100 000 personnes.

Ces précisions démographiques traduisent l'inscription du génocide des Arméniens dans un vaste processus d'épuration ethnique qui a commencé au début du siècle, alors que l'Empire ottoman perdait une à une ses riches provinces d'Europe qui avait assuré son rayonnement pendant plusieurs siècles. Face à la révolte des peuples soumis – à commencer par les Grecs en 1821 –, le gouvernement de la Sublime Porte a opté pour une répression impitoyable des mouvements de libération nationale, laquelle n'a cessé de les amplifier sauf pour les peuples sans États qu'étaient à l'époque les Arméniens, les Juifs et les Chrétiens d'Orient (Assyro-chaldéens, Syriaques, Nestoriens, Yézidis, ..) qui sont restés fidèles à l'Empire ottoman, espérant avant tout dans son évolution libérale. La politique de persécution méthodique de ces minorités vulnérables, dès le milieu du XIXe siècle, a correspondu avec la montée en puissance d'un ultra-nationalisme d'État doublé d'un darwinisme social qui condamnent, idéologiquement dans un premier temps, les populations non-musulmanes à la disparition.

Le passage à l'extermination totale en 1915 concerne ainsi, non seulement les Arméniens, mais aussi l'importante communauté assyro-chaldéenne, tandis que les Juifs ottomans échappent au massacre sans toutefois éviter la persécution. En 1919, la guerre de « Libération nationale » menée par Mustafa Kemal et ses partisans (les kémalistes) reprend à son compte le projet d'une Turquie homogène, épurée de ses minorités non-turcs et musulmanes (mais aussi, en partie, de ses minorités confessionnelles comme les chiites alévis, ou ses minorités ethniques comme les kurdes), et reconnaissant au génocide des unionistes le mérite d'avoir vidé d'immenses provinces anatoliennes de ses populations arméniennes, parfois majoritaires, permettant d'en faire la base principale du nouvel État-Nation avec sa nouvelle capitale, Ankara. Pour ce faire, les kémalistes complètent le génocide de 1915 par des exterminations complémentaires, jusqu'en 1922, et admettent dans leurs rangs de nombreux responsables génocidaires. Aussi « l'acte honteux » qu'avait dénoncé Mustafa Kemal le 24 avril 1920 peut-il être porté à l'actif de la Turquie kémaliste comme le démontre, dans une étude exemplaire traduite en 2006, l'historien turc Taner Akçam. Ce lien direct et objectif entre la Turquie du traité de Lausanne et le génocide des Arméniens explique largement le négationnisme actuel de l'État turc, outre le fait que cette propagande de négation



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - **éduscol**

de l'histoire maintient un puissant contrôle idéologique sur la société turque et les Turcs immigrés en Europe.

Les Arméniens ottomans avant les massacres. Une communauté ancienne, fidèle et vulnérable

Au cours des décennies 1870-1880 qui voient l'Empire ottoman s'éloigner des réformes libérales pour basculer dans la tyrannie politique, les Arméniens sont estimés en 1882 à 2,66 millions. Ils représentent les deux tiers des Arméniens dans le monde, ceux-ci étant majoritairement répartis dans le Caucase russe et dans les territoires azéris de la Perse. De timides flux migratoires ont commencé en direction de l'Europe, expliquant par exemple la présence arménienne à Venise sur l'île San Lazzaro depuis le XVIII^e siècle.

Dans l'Empire ottoman, les Arméniens composent plus de 10 % de la population totale, au milieu d'une « mosaïque » de tribus et de peuples musulmans – Turcs, Turcomans, Kurdes, Tatares, Lazes, Persans, Arabes – et de populations juives ou chrétiennes – Grecs, Syriens, Assyro-Chaldéens. Leur religion chrétienne est, à l'instar des juifs et des musulmans, divisée en différentes confessions, la plus importante étant celle placée sous l'autorité du patriarche orthodoxe de Constantinople. Mais une minorité pratique le culte catholique romain ou le culte protestant à la suite de conversions réalisées par les missionnaires occidentaux présents dans l'Empire.

La présence des Arméniens est attestée dans la vallée de l'Euphrate et de l'Arsanias où ils s'installent au cours du II^e millénaire av. J.-C., parlant une langue indo-européenne qui les distingue des peuples sémitiques et africains. Leur civilisation se développe sur un espace qui va de la plaine de Mésopotamie à la dépression de Transcaucasie, couvrant toute l'actuelle Anatolie (ou Asie Mineure) de l'est. Vers 330 av. J.-C. naît un royaume d'Arménie qui atteint son apogée territoriale sous le règne de Tigrane II le Grand de 95 à 55 av. J.-C. Vaincu par Pompée en 66, celui-ci doit accepter l'alliance de Rome. Mais l'Arménie demeure un État puissant avec lequel doivent composer ses voisins, Romains, Byzantins, Parthes, Perses et Arabes¹. Les Arméniens se convertissent au christianisme dès 313, si bien qu'on estime que l'Arménie devient le premier État chrétien déclaré. Mais le partage de 384-387 entre les Romains et les Perses a pour conséquence de diviser l'Arménie en deux. Les provinces arméniennes occidentales sont annexées par Rome, donnant naissance à ce que l'on appellera l'« Arménie occidentale ». À l'est s'étend, sous le régime perse, l'« Arménie orientale ». L'expansion islamique des VII^e et VIII^e siècles entraîne une progressive spoliation des terres arméniennes. À la fin du IX^e siècle, la victoire arabe modifie la géographie et la démographie arménienne. De nouvelles entités naissent, au sud-ouest le royaume de Cilicie, au nord-est les provinces arméniennes du royaume de Géorgie, dotées d'un statut autonome. La fin du royaume de Cilicie en 1375 puis l'éclatement du royaume de Géorgie au début du XV^e siècle condamne l'Arménie à être un pays sans État ni souveraineté. Elle tire sa force de la vitalité de sa population et de son Église garantit l'unité du peuple arménien.

Après la conquête de Constantinople en 1453, les Turcs ottomans s'emparent de l'Asie Mineure et affrontent l'Empire perse. La frontière entre les deux empires

issue de la paix turco-persane de 1639, tracée à l'est du lac de Van, divise une nouvelle fois le monde arménien en deux, l'Arménie occidentale d'une part sous domination ottomane et l'Arménie orientale sous autorité perse, puis russe. Affirmant son expansionnisme, la Russie conquiert la Géorgie orientale (1802), puis les provinces du Karabagh (1813), d'Erevan et du Nakhitchévan (1828), enfin les régions ottomanes d'Akhalkalaki et d'Akhaltshé (1829). En 1828, des milliers d'Arméniens ottomans décident d'émigrer vers l'Arménie orientale reconstituée par l'Empire russe, un État chrétien qui leur inspire plus de confiance qu'un Empire musulman. Dans les faits, la domination russe se fait souvent implacable, d'autant qu'un sentiment national arménien émerge au milieu du XIXe siècle. La tutelle du tsar préserve néanmoins les Arméniens de Russie de l'hécatombe des grands massacres perpétrés contre leurs coreligionnaires ottomans en 1894-1896. Le déclenchement de la Première Guerre mondiale oppose les Arméniens russes aux Arméniens ottomans, en vertu de la décision des responsables arméniens de rester fidèles aux empires où ils vivent. C'est pourtant la thèse de la trahison de la minorité arménienne en faveur de la Russie qui viendra justifier leur destruction par le gouvernement unioniste de Constantinople à partir de 1915.

Les victoires russes sur le front du Caucase durant la Première Guerre mondiale éloignent de la mort des centaines de milliers d'Arméniens ottomans qui parviennent à se réfugier en Arménie russe. Celle-ci accède à l'indépendance en mai 1918, à la faveur de la révolution bolchevique. Écrasée par les difficultés en raison de son enclavement et du poids des réfugiés, elle subit à partir de 1919 les assauts conjugués des bolcheviques et des nationalistes turcs dont Mustafa Kemal a pris la tête en Anatolie. En 1920, la République d'Arménie doit renoncer aux territoires conquis sur l'Empire ottoman puis se soumettre à l'ordre soviétique (traité de Moscou et de Kars). Moscou redécoupe les frontières de la future République soviétique socialiste d'Arménie (1936) en rattachant le Karabagh et le Nakhitchévan à l'Azerbaïdjan. La véritable indépendance de la République n'interviendra que le 21 septembre 1991 à la suite de la désintégration de l'URSS. Cependant, à cette date, la guerre éclate aussitôt avec l'Azerbaïdjan (dont l'indépendance a été proclamée le 30 août précédent) qui intervient pour soumettre l'enclave arménienne du Haut-Karabagh. L'affrontement militaire entre les deux pays se poursuit toujours.

L'actuelle République d'Arménie n'est peuplée que de 2,4 millions d'habitants. Elle ne représente qu'une partie de l'Arménie orientale tandis que l'Arménie occidentale a disparu depuis le traité de Lausanne qui met fin à la présence arménienne en Asie Mineure. Une grande diaspora est née de l'exil sans retour des rescapés du génocide fuyant cette disparition et la persécution de l'État kémaliste. Elle est présente en Russie (1,5 million), en Amérique du nord (1,2 million) et en Amérique latine, au Moyen Orient comme au Liban, en Syrie et en Egypte (1 million), en Europe (700 000) dont la France (400 000) et la Grèce.

La disparition de l'Arménie occidentale par le génocide de 1915-1916 et par la victoire kémaliste de 1923 est le terme d'un long processus dominé par la persécution régulière et aggravée des Arméniens ottomans. L'intention initiale est

de les affaiblir définitivement afin d'en permettre l'exploitation la plus complète possible. La qualité officielle des Arméniens est celle de *dhimmi*. Les minorités non musulmanes décrétées « infidèles » sont soumises à un impôt spécial qui garantit la protection du sultan et leur permet de pratiquer leur culte. Les Arméniens sont organisés dans le *millet* arménien, ou « nation arménienne », dont le centre décisionnaire est le patriarcat de Constantinople institué vers 1540. En dépit de son autorité, le patriarche ne peut s'opposer à la persécution des Arméniens qui s'aggrave dans la seconde moitié du XIX^e siècle. L'aristocratie princière est éliminée, les propriétés foncières sont spoliées, les jeunes garçons sont saisis afin de les transformer en janissaires. A l'impôt officiel s'ajoutent les pillages et les violences des populations locales, les cavaliers nomades kurdes qui exigent un impôt spécial (*hafir*) et, progressivement, les réfugiés musulmans (*muhacir*) chassés du Caucase russe ou des Balkans consécutives aux défaites ottomanes. Enfin, une politique démographique qui confine à l'ingénierie d'État [Dundar] vise à réduire la proportion d'Arméniens dans les provinces d'Anatolie où ils sont les plus nombreux, et parfois majoritaires comme dans la ville de Van. La réforme des départements de 1864 fait apparaître six *vilayet* de peuplement arménien (Erzurum, Van, Bitlis, Sivas, Mamuret-ül-Aziz/Kharpert et Diyarbakir) qui concentrent les mesures d'oppression.

La persécution anti-arménienne fragilise les communautés rurales et rend l'existence dans les provinces historiques de l'Arménie de plus en plus difficile. Les Arméniens émigrent en conséquence vers l'Arménie russe, tandis que des flux réguliers s'installent en direction du bassin occidental de la Méditerranée, de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Dans l'Empire ottoman, l'exode se renforce en direction des villes de l'Ouest et du Sud réputées plus sûres, Constantinople (qui ne prend le nom d'Istanbul qu'en 1932), Izmit, Brousse (Bursa), Smyrne, Adana. Très cosmopolite, la capitale de l'Empire regroupe, selon les estimations, entre 100 000 et 150 000 Arméniens (recensement de 1882), soit 10 à 12 % de la population totale de la ville. La communauté présente un éventail social très large – du portefaix misérable à l'architecte en chef des sultans ottomans –, et vivant dans des quartiers très homogènes comme Kumkapi autour du patriarcat, ou bien dans des quartiers mixtes à l'image de Kasımpaşı et Balat. La présence des ambassades européennes leur offre de très relatives garanties de sécurité.

La nombreuse et fidèle minorité arménienne fonde de grands espoirs dans l'ère des réformes (*tanzimat*) qui traverse l'Empire au milieu du siècle. Après la défaite ottomane devant les puissances européennes durant la guerre d'indépendance grecque, le jeune sultan Abdülmeçid décide de réformer l'Empire afin de lui conserver ses populations qui seraient tentées comme les Grecs par l'indépendance. Il fait proclamer en 1839 l'acte de Gülhane qui déclare l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction de religion. Ce « noble rescrit » (*Hatt-i Sharif*) énumère les droits universellement reconnus comme la garantie de la vie, la sécurité, la propriété ou une juste répartition des impôts. Cette avancée libérale redonne à l'Empire des perspectives d'avenir, d'autant que l'Angleterre, refusant que la Russie ne récupère le contrôle des affaires d'Orient, facilite l'œuvre des réformateurs. La confrontation avec l'Empire russe débouche en 1853 sur la guerre de Crimée. Face à la menace russe qui cherche un accès à la

Méditerranée par les détroits, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie accordent leur soutien diplomatique et militaire à la Sublime Porte. La défaite russe débouche sur le traité de Paris du 31 mars 1856 qui admet l'Empire ottoman dans le système des puissances. Cette intégration de l'Empire au concert européen est facilitée par la proclamation d'un nouveau rescrit impérial (*Hatt-i Hümayûn*) le 18 février 1856. Il consacre l'égalité de tous les citoyens devant la loi, l'impôt et la conscription. Il autorise les non-musulmans à accéder aux fonctions d'État et aux responsabilités électives. Ces réformes veulent convaincre les populations chrétiennes, notamment celles des Balkans tentées par l'indépendance, de rester fidèles à l'Empire. Mais elles visent aussi à interdire aux puissances tout motif d'ingérence dans ses affaires intérieures.

La réforme de l'administration, de la justice, de la conscription militaire, aboutit à l'unification territoriale grâce à l'institution des *vilayets* (provinces sur le modèle des départements français) en 1864 et la promulgation d'un code foncier. Les Arméniens participent pleinement à ce vent de modernisation qui renforce leur reconnaissance et leur sécurité dans l'Empire. La constitution libérale de 1876 est en partie rédigée par l'intellectuel francophile Krikor Odian. Un Parlement à la française, composé de deux chambres, est même instauré. Le sultan s'entoure d'architectes arméniens tels Garabed Balian et son fils qui construisent, en 1878, pour Abdülhamid II le palais de Yıldiz, futur centre de la tyrannie hamidienne. La haute administration s'ouvre aux élites arméniennes. Davoud Pacha devient gouverneur du Liban, Hagop Kazazian Pacha ministre des Finances. Leur titre de pacha traduit leur importance dans la hiérarchie impériale. À un niveau social moindre mais à l'impact symbolique fort, la quasi-totalité des photographes de l'Empire sont arméniens, comme les célèbres frères Addullah. Ce monopole témoigne de la capacité de la minorité à se saisir du mouvement de l'innovation technique et d'en faire le ressort d'une réussite économique.

Le rescrit de 1856 autorise les Arméniens à transformer leur ancienne nation (*Ermeni millet*) par la rédaction en 1860 d'un texte juridique et organique. Il s'agit de la Constitution arménienne, acceptée par le sultan, une première dans l'Empire avant que les Grecs (1862) puis les Juifs (1865) n'accèdent à ce statut envié. L'impact des *tanzimat* sur les Arméniens s'avère cependant plus limité qu'il n'y paraît. En réalité, les réformes privilégient les couches sociales élevées habitant les grandes villes, et en premier lieu Constantinople avec son patriarcat, ses quarante-sept paroisses, ses soixante-quatre écoles. À l'inverse, les conditions d'existence des communautés rurales d'Anatolie empirent. L'égalité devant l'impôt est une illusion et l'oppression fiscale augmente encore. L'égalité devant la justice est une fiction. Le patriarcat de Constantinople enregistre ces faits croissants de persécution et les publie sous forme de relevés accablants, comme le rapport adressé à la Sublime Porte en 1877. Il est aussitôt traduit en français sous le titre *Les Arméniens en Turquie* et diffusé à Paris, dans l'espoir d'une prise de conscience occidentale.

L'ère des *tanzimat* s'achève en 1878. Considérée comme une grande avancée, la reconnaissance de l'égalité civique ne sera jamais appliquée. Le rescrit de 1856, s'il rassure les puissances européennes, est rejeté aussi bien par les



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

fondamentalistes religieux que par les nationalistes laïques qui dénoncent l'ingérence de l'Europe dans les affaires de l'Empire. Une note de mai 1853 adressée par la Sublime Porte (le gouvernement ottoman) aux chancelleries européennes stipule que la protection des minorités sur le territoire de l'Empire ne saurait être confiée à une puissance étrangère « sans compromettre gravement son indépendance et les droits les plus fondamentaux du sultan sur ses propres sujets ». Cette déclaration fixe un principe appelé à devenir une constante l'Empire ottoman puis de la République de Turquie, celui d'instituer la question des minorités comme une affaire intérieure n'acceptant aucun contrôle d'aucune sorte d'aucun pouvoir extérieur. Or, se développe à cette époque l'idée d'une « intervention d'humanité » soulignant que les nations ou même les opinions publiques peuvent se sentir solidaires d'autres peuples en situation d'urgence humanitaire. Les puissances européennes usent de ce principe dans leur diplomatie envers l'Empire pour mieux intervenir dans ses affaires intérieures.

Le traité de Berlin du 13 juillet 1878, qui fait suite à la défaite de l'Empire devant la Russie, exige de la Sublime Porte de nouvelles réformes politiques dans les *vilayets* arméniens (article 61). Cette protection s'avère un leurre, parce que les puissances signataires ne sont pas disposées à remplir leurs obligations à l'égard des minorités, et parce que le pouvoir impérial exercé par le nouveau souverain Abdülhamid II tient les Arméniens comme responsables des défaites de l'Empire. Celles-ci se concentrent particulièrement en Europe. Les provinces qui ont assuré à l'Empire sa richesse et son rayonnement lui sont successivement enlevées, notamment par le traité de Berlin. C'est un traumatisme majeur pour la nation turque qui envisage dès cette époque un repli en Anatolie, là où vivent les Arméniens progressivement érigés en ennemi intérieur.

De la persécution organisée aux massacres génocidaires de 1894-1896

L'accession au trône d'Abdülhamid II en 1876 marque le point culminant des *tanzimat*, mais aussi leur écroulement sur le plan politique. L'Empire ottoman va refuser la libéralisation promise, gage de renaissance.

Le nouveau sultan succède à Abdülaziz qui a renoncé au trône le 30 mai 1876 avant d'être assassiné quatre jours plus tard lors d'un coup d'État d'officiers et de haut-fonctionnaires. Devant la menace d'une guerre imminente avec la Russie, Abdülhamid II choisit de répondre aux demandes européennes de modernisation et de libéralisation de l'Empire en promulguant la Constitution dite de Midhat Pacha (du nom du grand vizir qui fut son principal promoteur) et en annonçant la tenue d'élections générales. Quels que soient les efforts de la Porte, les Russes sont décidés à infliger une punition à l'Empire ottoman et s'emparer du nord de l'Anatolie (c'est-à-dire les provinces arméniennes). La guerre est déclarée le 24 avril 1877 et débouche sur l'effondrement des armées ottomanes, tandis que les Balkans sont en pleine insurrection. Si le traité de Berlin du 13 juillet 1878 annule en partie les bénéfices territoriaux escomptés par la Russie (lors d'un premier traité, 3 mars 1878) grâce aux manœuvres de la Grande-Bretagne, l'Empire doit accepter l'indépendance des États serbe et roumain, l'autonomie de la Bulgarie et le passage de la Bosnie-Herzégovine sous le contrôle militaire de l'Autriche-Hongrie.

L'ampleur du désastre entraîne Abdülhamid II à suspendre la libéralisation de l'Empire même s'il poursuit la modernisation de l'administration, de l'armée et des infrastructures. Midhat Pacha est arrêté et empoisonné, la constitution est suspendue, l'Empire se referme sur le pouvoir hamidien, omniprésent grâce aux agents du sultan, décuplé par l'arbitraire et la tyrannie de nombre de fonctionnaires locaux. Certes, les *Tanzimat* ont laissé des traces, il y a plus de presse dans les grandes villes (sans qu'elle soit pour autant plus libre que par le passé car une forte censure s'y exerce), l'éducation progresse grâce à un réseau de plus en plus denses de lycées, d'universités, d'école de formation – essentiellement créés et administrés par les communautés non-musulmanes, et dans des proportions grandissantes, et par les missionnaires occidentaux de plus en plus présents, notamment en Anatolie. L'armée ottomane se modernise grâce à l'Allemagne qui envoie de nombreux conseillers militaires. Elle dirige aussi l'énorme chantier de la ligne de chemin de fer du « *Bagdadbahn* » ou « *BBB* (Berlin-Byzantium-Bagdad) » dont la construction, débutée en 1893, prend toute son ampleur à partir de 1903.

Cette politique de modernisation vise à doter l'Empire de meilleures capacités de réactions militaires afin de protéger ses périphéries de plus en plus attaquées, tant dans les Balkans que dans le Caucase et au Moyen-Orient arabe où les prétentions françaises et britanniques s'avivent (annexion de la Tunisie, annexion de l'Égypte,...). Elle se double du développement d'une idéologie prônant l'islamisation de l'Empire (on parle de « panislamisme ») et un repli identitaire sur l'élément turc dont le sanctuaire doit s'organiser en Anatolie, là où,

précisément le peuplement arménien est abondant voire majoritaire dans certains *vilayets*. Il convient donc pour le pouvoir hamidien d'homogénéiser ces espaces, notamment en y transférant des réfugiés turco-musulmans des Balkans et du Caucase. Mais la tentation est forte aussi d'éradiquer la présence chrétienne en l'éliminant physiquement. La prescience de la catastrophe hante certains responsables de la communauté, tel le patriarche Nersès Varjabédian s'exprimant devant la Chambre des députés arménienne, le 21 juillet 1878 :

Une déclaration prémonitoire (encadré)

« Il ne fallait pas être doué d'une haute intelligence ni d'une grande perspicacité pour s'apercevoir que la situation du pays changeait du tout au tout et, avec elle, les conditions d'existence de toutes les communautés chrétiennes. En un mot, il y avait évidemment danger à mes yeux, comme aux yeux de tous, de voir les Arméniens disparaître comme peuple, et s'anéantir, s'ils ne songeaient à raffermir les conditions de leur existence. Une question plus grave que celle des vexations, une question de vie et de mort, venait de surgir pour nous ».

Déclaration du patriarche Nersès Varjabédian, 21 juillet 1879

La haine pour les Arméniens s'accroît dans l'Empire. Elle est entretenue par la propagande du sultan autant que par des intellectuels nationalistes défendant un projet de régénération de la Turquie. La stigmatisation de cette communauté chrétienne est facilitée par le fait qu'elle est très vulnérable. Les garanties qu'elle reçoit de la part des puissances signataires du traité de Berlin sont non seulement théoriques et jamais suivies d'effet, mais de plus elles la désignent aux yeux des idéologues et des autorités comme une population ennemie, traître à sa nation et menaçante pour la survie de l'Empire. Cependant, les Arméniens ottomans demeurent fidèles à l'Empire. Cette fidélité est un obstacle au programme hamidien d'homogénéisation de l'Anatolie.

Il n'y a pas, au sens diplomatique du terme, de « question arménienne » puisque les Arméniens ne revendiquent pas leur indépendance. Les dirigeants ottomans s'emploient alors à la faire exister en persécutant les Arméniens dans l'espoir qu'ils finissent par résister. Le piège se referme. Car ces actes d'auto-défense sont présentés comme des menées insurrectionnelles, fournissant le prétexte à de terribles représailles. De la même manière, les demandes répétées de réformes de la part des dirigeants arméniens (patriarches, députés, intellectuels), qui doivent contribuer à la démocratisation générale de l'Empire, sont assimilés à des tentatives de déstabilisation du régime.

Le mouvement révolutionnaire de la « Jeune Turquie », décidé à se débarrasser de la tyrannie hamidienne et qui se développe dans les provinces européennes de l'Empire (dont leur capitale, Salonique), représente un espoir pour les leaders arméniens. Ceux-ci s'engagent aux côtés des Jeunes-Turcs sans mesurer les ambiguïtés du mouvement. Pas plus que les partisans du Sultan qu'ils combattent,

et en dépit de leurs discours de liberté, les Jeunes-Turcs ne sont disposés à accueillir les minorités chrétiennes dans la nouvelle Turquie. L'ambassadeur de France Paul Cambon, qui observe le passage de l'Empire hamidien, est témoin de ces pièges qui se referment inexorablement sur les Arméniens dans les années 1880.

La fin de l'ère des *tanzimat* incite les dirigeants arméniens à compter davantage sur eux-mêmes, par la création par exemple de partis politiques communs aux deux Arménies. Le premier d'entre eux, l'*Armenakan*, fondé en 1885, se limite à l'Arménie ottomane. Mais les deux suivants sont transnationaux. Le parti social-démocrate d'inspiration marxiste, *Hintchak*, est créé à Genève en 1887. Plus proche du socialisme jaurésien, la Fédération révolutionnaire arménienne (FRA, *Dachnaktsoutioun*) naît à Tiflis, en Arménie russe, en 1890. Tous trois décident d'organiser la défense des communautés arméniennes, surtout villageoises, contre les persécutions kurdes et turques. Des groupes d'auto-défense (*fédai*) sont créés pour venir en aide aux paysans persécutés par les Kurdes et les autorités locales. Le parti *hinchak* est à l'origine, au printemps 1894, de la rébellion des Arméniens du Sassoun contre l'oppression fiscale. Cet acte de résistance est le prétexte trouvé par Abdülhamid II pour déclencher contre elle les « grands massacres ».

L'année 1891 constitue un tournant dans l'histoire des Arméniens ottomans. Cette année-là, Abdülhamid prend deux initiatives très significatives de ses intentions très hostiles. D'une part il verse les guerriers kurdes habitués des razzias et pillages des villages arméniens dans des régiments de cavalerie et d'infanterie placés sous son autorité personnelle (d'où leur nom de régiment *hamidiye*, 65 au total réunissant jusqu'à 60 000 hommes). Cette décision accorde dans les faits une impunité totale aux actes de terreur conduits par les tribus kurdes. Ceux-ci sont même encouragés. Ils sont les vecteurs d'un plan de transfert des propriétés agricoles au détriment des paysans arméniens au profit des rapatriés tandis que les Kurdes s'emparent des biens mobiliers et, de plus en plus fréquemment, des femmes et des jeunes filles. Les autorités locales régulières refusent d'entendre les plaintes des Arméniens, arrêtent souvent leurs auteurs et encouragent la persécution.

La seconde initiative, en septembre 1891, est la suspension de la constitution interne de la « nation » arménienne (*millet*) accordée au moment des *tanzimat*. Le Parlement qui lui est attachée est dissous. La vie quotidienne des Arméniens d'Anatolie se transforme en une somme de souffrances dont l'issue, progressivement, ne va se limiter qu'à l'exil ou à la mort. La perte des moyens matériels d'existence précipite de nombreuses familles dans une très grande misère seulement atténuée par l'action des institutions caritatives, notamment anglo-américaines, et certaines solidarités musulmanes. L'entrée dans un processus de tueries de masse ne fait plus de doute.

Les « grands massacres » comme les caractérise le député français Denys Cochin pour souligner l'étendue et la violence des tueries, commencent au milieu de l'été 1894, dans le massif du Sassoun (*vilayet* de Bitlis). Début août 1894, des villageois décident de refuser la double imposition qui les condamne à la misère

chez eux ou à l'abandon de leurs fermes. Ils sont encouragés à cette résistance par des groupes de partisans *fédai* issus des partis révolutionnaires Alarmé par les dépêches du gouverneur du *vilayet* de Bitlis, le Sultan confie à un fidèle, le commandant de la IV^e armée, Zeki Pacha, qu'il a aussi placé à la tête de régiments *hamidiye*, le soin d'écraser ce mouvement civil avec des moyens militaires disproportionnés. La cavalerie kurde est le fer de lance de cette campagne d'anéantissement qui mobilise aussi l'artillerie de campagne. La révolte est détruite en une semaine. Mais la répression qui suit est impitoyable et se prolonge durant plusieurs semaines. La réaction des opinions publiques anglaise, américaine – cette dernière étant alertée par les missionnaires protestants sur place – et même allemande entraîne une initiative des puissances qui réclament l'envoi d'une commission d'enquête. Le gouvernement ottoman manœuvre de telle façon que la responsabilité des massacres est attribuée aux victimes elles-mêmes. Un plan de réformes de l'Anatolie (ou « plan de mai 1895 ») est proposé par les puissances, mais Abdülhamid II exploite leurs divisions pour faire échouer cette action internationale minimale.

Constatant qu'il a les mains libres, le pouvoir hamidien lance alors en Anatolie une vague de massacres d'une grande violence et d'une grande ampleur au point que les témoins choisissent de parler d'« extermination ». L'événement déclencheur est la manifestation pacifique à laquelle a été appelée le parti *hinchak* dans les rues du quartier de Bab Ali de Constantinople, le 21 septembre 1895, qui est réprimée dans le sang, la chasse aux Arméniens durant plusieurs jours dans la ville. Dès le 2 octobre 1895, la région de Trébizonde (Trazbon) est touchée. Les autorités des *vilayets* arméniens sont encouragées par le palais du Yildiz à décimer les communautés arméniennes par l'utilisation des forces armées et des bandes d'irréguliers ou de droit commun tandis que les régiments *hamidiye* ravagent toute l'Asie Mineure. Le 4 novembre 1895, Paul Cambon constate que « l'Asie Mineure est véritablement en feu. On massacre presque partout ». Les ambassadeurs occidentaux peuvent s'appuyer sur les rapports très circonstanciés de leurs consuls ou vice-consuls en poste dans ces régions. Les conclusions sont accablantes pour le régime.

Les descriptions portées à la connaissance des diplomates et bientôt des journaux qui acceptent de parler de ces événements (car les agents du Sultan corrompent de nombreux journalistes des capitales européennes) font état de scènes terrifiantes de mise à mort avec des actes de barbarie insoutenable. Les cas d'holocauste humain ne sont pas rares comme les 2 500 Arméniens brûlés vifs dans une église à Urfa. Après un répit durant l'hiver 1895-1896, l'entreprise de destruction reprend au printemps. À l'approche de l'été, la situation des Arméniens ottomans est dramatique. De fait, les grands massacres se poursuivent jusqu'en juin 1896 dans la province de Sivas et dans celle de Van. Entretemps, ils ont touché la capitale une nouvelle fois.

Les grands massacres s'achèvent quand les puissances, renonçant au choix du statu-quo selon elles essentiel pour maintenir leurs intérêts, exercent une forte pression sur le sultan. Les gouvernements européens sont désormais effrayés de l'anarchie militaire qui augmente dans l'Empire. Ils s'inquiètent aussi du



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

mouvement des opinions publiques révoltées par les crimes du « sultan rouge », à l'image de Jean Jaurès dénonçant à la tribune de la Chambre des députés, le 3 novembre 1896, une « guerre d'extermination [qui] a commencé » contre les Arméniens ottomans.

Le bilan des grands massacres est considérable : au moins 250 000 morts. 50 000 enfants sont devenus orphelins, une partie d'entre eux sont recueillis dans les établissements des missions allemandes, américaines, anglaises, suisses, danoises, françaises, les autres meurent de faim et de froid, ou rejoignent les 100 000 femmes et jeunes filles capturés par les tribus kurdes. 100 000 autres Arméniens ont été convertis de force. 500 000 Arméniens ont tout perdu, ils sont livrés à la misère, à la famine et aux épidémies. Ces populations constituent désormais des proies faciles : ils deviennent incapables d'opposer la moindre résistance à de futurs massacres et leur état misérable les désigne plus facilement à la haine de la société musulmane et à la poursuite de la spoliation de leurs biens. Le traumatisme vécu décompose la société arménienne. Ses structures mentales, sa croyance dans le futur sont irrémédiablement atteintes. Le déclin des Arméniens ottomans est enclenché, moralement, matériellement, démographiquement. Pour ne pas connaître à nouveau les mêmes scènes d'horreur, beaucoup décident de fuir l'Empire. 150 000 Arméniens se réfugient en Transcaucasie russe, plus de 120 000 quittent l'Empire pour les États-Unis, plusieurs dizaines de milliers fuient vers la Bulgarie, la Roumanie, l'Égypte notamment. D'autres, dont des intellectuels francophones, se réfugient à Paris pour alerter les opinions de l'inimaginable qui se réalise en Orient. La population s'est réduite d'au moins 600 000 personnes, auxquelles s'ajoutent les enfants qui n'ont pas pu naître et ceux qui décèdent des conséquences des grands massacres. Il reste encore 2 millions d'Arméniens dans l'Empire dont les dirigeants comprennent qu'ils doivent se rapprocher de l'opposition Jeune-Turque afin d'abattre la tyrannie hamidienne. Ils sont cependant sans beaucoup d'illusions sur l'avenir arménien.

L'arrêt des grands massacres en 1897 ne signifie pas pour les Arméniens la fin de la violence. La terreur change, elle se fait moins sanglante mais très insidieuse. La persécution ordinaire redouble, surtout en Anatolie tandis qu'à l'inverse, Constantinople, Smyrne et quelques grandes villes de l'ouest sont le lieu d'une forme de renaissance culturelle, intellectuelle et politique. Les différences sont flagrantes entre deux populations arméniennes. Celles, rurales, d'Anatolie, sont livrées à l'oppression kurde, turque ou circassienne, terrorisées par les autorités locales. Leur persécution repose sur un système d'insécurité permanente. Les Arméniens perdent tous leurs droits. Aux crimes de masse succède l'assassinat de tous ceux qui aspirent à vivre humainement. Cette terreur quotidienne, pire qu'avant 1894, méthodique et organisée, étrangle les populations qui finissent par préférer l'exil pour échapper à la mort. Cette réalité est connue en Europe par les témoignages des missionnaires, des diplomates et des victimes elles-mêmes. Le parti arménophile tente d'alerter, notamment par le biais d'enquêtes et de rapports, mais les opinions publiques comme les gouvernements se détournent des Arméniens.



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

À partir de 1894, on peut considérer que s'installe dans l'Empire ottoman un « continuum génocidaire » qui s'achèvera seulement en 1923 par la disparition complète des Arméniens – par l'extermination de la grande majorité d'entre eux et l'expulsion définitive des survivants. Ce « continuum génocidaire » est indissociable de la radicalisation d'un pouvoir d'État, le régime hamidien (celui d'Abdülhamid II) puis celui de la révolution jeune-turque.



Le mouvement Jeune Turc : d'un espoir de démocratisation à une radicalisation nationaliste

Avec l'affirmation du mouvement de la « Jeune Turquie » né en exil, de Paris à Londres, une turcophilie nouvelle s'empare du continent. Il ne s'agit plus de la passion pour la monarchie impériale que le « sultan rouge » a entraîné dans le purgatoire. En revanche, le mouvement des Jeunes-Turcs suscite d'importants espoirs dans un possible renouveau du monde ottoman à la faveur d'une révolution libérale à l'occidentale. Les leaders Jeunes-Turcs affirment leur occidentalisme et leur rationalisme, qui forment davantage l'enveloppe de leur doctrine que son fonds. Ils font illusion auprès des dirigeants politiques, notamment français comme Jaurès et de nombreux républicains séduits par leurs proclamations en faveur de la liberté et du progrès. La fin de « l'homme malade » semble en vue. Le caractère multiconfessionnel du mouvement plaît aussi. Les responsables arméniens s'engagent dans la « Jeune Turquie » dont les divisions grandissent. Deux grands congrès, en 1902 et 1907, ne parviennent pas à unifier les courants de cette opposition politique à la tyrannie hamidienne. Les partisans de la voie nationaliste et centralisatrice se renforcent au sein des Jeunes-Turcs et s'opposent aux réformateurs libéraux regroupés autour du prince Sabahaddin, neveu du sultan. Ils s'unissent dans l'Union ottomane qui prend le nom de Comité Union et Progrès (CUP) dirigé par Ahmed Rıza.

Dès 1906 cependant, le CUP devient l'otage d'un groupe de militaires et d'idéologues, comme Talât Pacha pour les premiers et les docteurs Nazım et Bahhadin Şakir pour les seconds. La formation Jeune-Turque se radicalise, basculant dans l'ultranationalisme, et même dans le « pantouranisme », qui vise à unifier les peuples partageant une origine turque. Les unionistes multiplient les attaques violentes contre le gouvernement ottoman, depuis leur quartier général de Salonique, capitale des provinces européennes dont ils refusent la perte programmée. Sentant la situation lui échapper, Abdülhamid II cède aux conjurés, dont Enver et Niyazi. Le 23 juillet 1908, il reconnaît le mouvement Jeunes-Turcs, rétablit la constitution de Midhat Pacha et annonce la tenue d'élections libres. Le lendemain 24 juillet est un jour de liesse pour tous les démocrates de l'Empire. Le retour de la monarchie constitutionnelle est perçu comme la « proclamation de la liberté » (*hürriyetin ilânı*) : « toutes les grandes villes de l'Empire connurent fêtes et fraternisation ; [...] des cortèges mixtes, réunissant musulmans, chrétiens et juifs, célébrèrent la fin de l'“absolutisme” et scandèrent la devise “Liberté, Égalité, Fraternité, Justice” » [Bozarslan]. On parle pour le 24 juillet de « Deuxième révolution française » ou de « Révolution française en Orient ». L'opposition à la tyrannie hamidienne, demeurée dans l'ombre et la clandestinité, se réveille d'un coup et démontre son dynamisme à travers journaux, associations et partis nouveaux. Les dirigeants politiques et les intellectuels arméniens participent pleinement à cette économie de la liberté.

Pour autant, la liesse libérale s'avère de courte durée. Deux faits principaux expliquent le retour de l'Empire à une nouvelle forme de tyrannie qui va se

révéler pire que la précédente. D'une part, la monarchie constitutionnelle ne se montre pas davantage capable que l'absolutisme hamidien d'empêcher la désintégration de l'Empire et la perte de nouvelles provinces européennes. Au lendemain du 24 juillet, les Bulgares proclament leur indépendance et l'Autriche-Hongrie annexe la Bosnie-Herzégovine. Le recul de l'Empire renforce les tendances autoritaires des Jeunes-Turcs visant à opérer une régénération de l'Empire par sa « turcification » et la transformation de l'Anatolie en forteresse territoriale d'un futur État-nation turc. De fait, la poursuite de la désintégration de l'Empire ottoman favorise ces tendances autoritaires qui s'expriment rapidement. La principale organisation des Jeunes-Turcs, le Comité Union et Progrès (CUP), renforce son emprise sur la révolution. Il proclame son attachement à la « turcité » qui doit définir à l'avenir l'Empire et mettre fin aux idéaux cosmopolites et multi-confessionnels. La liberté et les droits de l'homme sont rapidement désignés comme des ferments de division et des menaces pour l'idéologie de la turcité. Incapable pour le moment d'instaurer un État autoritaire et un régime de parti unique, les responsables du CUP agissent en sous-main pour briser l'opposition libérale dont, le courant du prince Sabahaddin.

L'action du CUP est brutalement arrêtée le 13 avril 1909 par une tentative de coup d'État semble-t-il fomentée par des partisans du sultan Abdülhamid II, maintenu après la révolution du 24 juillet mais dépouillé de son pouvoir politique. Défendant une idéologie islamo-nationaliste, les initiateurs du coup d'État anti-unioniste sont rejoints par les Jeunes-Turcs libéraux qui subissent eux aussi la violence du CUP tout en restant très éloignés des unionistes. Proscrits et acculés dans la capitale, ces derniers ne doivent leur survie qu'à l'arrivée d'un corps d'armée dépêchée depuis Salonique, quartier général du CUP. Les leaders du coup d'État sont arrêtés et exécutés par pendaison en place publique. Le palais du Yıldız est investi et saccagé. Destitué, exilé à Salonique, Abdülhamid II est remplacé par son jeune frère Mehmed V qui ne dispose d'aucun pouvoir réel, le CUP s'arrogeant toutes les prérogatives. La répression du coup d'État est sanglante, preuve de l'effroi des unionistes devant la force de l'opposition. Ils y répondent par une violence encore supérieure et un ultra-nationalisme turc s'acharnant sur les minorités non-musulmanes alors même que ses responsables, dont le parti révolutionnaire arménien Dachnak, sont restés fidèles au CUP lors du coup d'État. Les Jeunes-Turcs libéraux sont pourchassés et la presse perd toute liberté d'expression.

Dans ce contexte de grande tension politique et d'exacerbation du nationalisme interviennent de terribles tueries anti-arméniennes à Adana, capitale de la Cilicie qui a été épargnée par les grands massacres de 1894-1896. Le lendemain du coup d'État, le 14 avril, des populations musulmanes déferlent sur les quartiers arméniens et y massacrent une partie des habitants. Elles sont surchauffées par une propagande islamiste et nationaliste faisant des minorités chrétiennes les responsables des difficultés de l'Empire. Les puissances européennes exigent du CUP revenu au pouvoir à Constantinople une intervention énergique contre les assassins d'Arméniens. Des troupes sont envoyées à Adana pour rétablir l'ordre. Lorsqu'elles arrivent, elles se retournent contre les Arméniens qu'elles sont censées protégées et qui ont été entre-temps désarmées. La seconde vague de

tueries est d'une violence extrême. Elle dure trois jours, les 25, 26 et 27 avril, et conduit à des scènes de guerre impressionnantes. Le bilan des victimes se monte à 20 000 morts, mais il s'augmente des nombreux massacres qui ont lieu dans toute la province.

Cette destruction humaine se déroule sous les yeux des marines française, anglaise et italienne dépêchées devant Mersin, dans le golfe d'Alexandrette. Dès le 17 avril, un télégramme ordonne à deux unités de la flotte française de rallier en toute hâte les côtes ciliciennes afin de prêter assistance à l'action des diplomates sur le terrain, à commencer par le consul d'Alep, le courageux et déterminé Ferdinand Roque-Ferrier. La France prend le commandement de l'escadre internationale. Mais la puissance de feu n'est pas utilisée pour une démonstration de force susceptible d'arrêter le carnage. Seuls les Arméniens de Kessab menacés par la contagion des tueries dans la province bénéficient d'opérations de sauvetage assurées par les cuirassés Victor-Hugo et Jules-Ferry et le paquebot Niger en baie de Bazit. La responsabilité des autorités turques est établie ainsi que leur choix de l'extermination spécifique des Arméniens, les autres communautés non-musulmanes (grecque, juive) étant épargnées. Les puissances européennes imposent aux Jeunes-Turcs l'envoi de commissions d'enquête, mais celles-ci se transforment en instance de négation des massacres et en instruments supplémentaires d'oppression des rescapés. Les chancelleries n'insistent pas pour autant. Elles ne souhaitent pas affaiblir la « Jeune Turquie » désormais à la tête de l'Empire et avec laquelle il convient de poursuivre comme par le passé l'exploitation des richesses. Les milieux progressistes, à l'instar des socialistes français veulent conserver quant à eux leur confiance aux Jeunes-Turcs, qui empruntent leur idéologie laïque, révolutionnaire et libératrice. Ils ne perçoivent pas dans le nationalisme affiché la menace d'une tyrannie nouvelle.

Comme durant la période hamidienne, la question arménienne prend la forme d'un véritable combat que revendiquent les Jeunes-Turcs les plus radicaux dans leur quête de turcité. Les unionistes organisent un coup d'État militaire le 25 janvier 1912, mené par Enver qui s'affirme comme l'un des hommes forts du CUP. Le nouveau grand vizir est assassiné. Son remplaçant doit constater qu'il n'a plus aucune autorité. Devant la reprise des combats dans les Balkans en octobre 1912, le CUP lance le mot d'ordre de la « guerre à outrance » (*Lütfi Fikri*) et en profite pour instaurer la dictature. Le 23 janvier 1913, un nouveau coup d'État militaire permet aux unionistes de s'imposer à la tête de l'Empire et de contrôler l'ensemble de l'État. Trois d'entre eux, les plus puissants, forment une troïka avec Enver, Talât et Cemal qui s'attribuent d'emblée la prestigieuse distinction ottomane de *Pacha*. Tous les partis politiques à l'exception du CUP sont interdits et ses dirigeants condamnés à mort. Le prince Sabahaddin et Şerif Paşa s'enfuient en Europe. Les unionistes se dotent d'un comité secret organisé par les docteurs Nazım et Şakir qui militent pour une croisade pantouraniste signifiant la conquête de l'Asie centrale, *l'ergenekon* où serait née la nation turque. Les unionistes se dotent d'une puissante idéologie associant un nationalisme intégral, un darwinisme social et la guerre à outrance. Des intellectuels comme Ziya Gökalp donnent une forte assise théorique au projet de cet empire turc redimensionné, réislamisé et renationalisé, modernisé dans ses



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

composantes économiques et sociales, et éradiqué des minorités religieuses qui empêchent pour le moment de turcifier l'Anatolie, base du nouvel État. Le darwinisme social et le vocabulaire biologique justifient une guerre entre « espèces organiques » qu'il s'agit de remporter par l'élimination préventive des races ennemies décrites avec un vocabulaire médical : les Arméniens deviennent des « microbes » à détruire.

Ce programme qu'entreprend d'appliquer le Comité Union et Progrès (CUP) nourrit en réaction d'autres nationalismes, expliquant le début des révoltes arabes dans l'Empire et la reprise des guerres balkaniques, dès 1910 avec l'insurrection albanaise. En 1912 et 1913, les unionistes subissent la perte de toutes les provinces européennes tandis qu'en 1912 commence la désintégration de l'Empire sur son flanc arabe. L'Italie s'empare de la Tripolitaine et la Grande-Bretagne occupe l'Égypte. Le CUP accentue la « guerre à outrance » qui apparaît à ses yeux comme le combat de la dernière chance pour sauver l'identité turque. Le parti et le comité central qui le dirige renforcent son emprise sur l'appareil d'État. Après le coup d'État du 23 janvier 1913, Talât accède au poste de ministre de l'Intérieur, en juillet. Enver devient ministre de la Guerre en janvier 1914. Le Parlement est suspendu, le grand vizir ne conserve qu'une fonction protocolaire et le sultan-calife est confiné dans son palais.

En février et juin 1914, le comité central du CUP composé de deux membres et qui détient maintenant la totalité du pouvoir décide, au cours de plusieurs réunions secrètes, d'un « plan homogénéisation » de l'Anatolie et de liquidation des « concentrations de non-Turcs ». Le Comité central s'engage aussi dans le renforcement de l'Organisation Spéciale (OS ou *Techkilât-ı Mahsusa*), une instance paramilitaire chargée de lutter contre les « ennemis intérieurs », indépendante des structures officielles de l'État et qui va compter jusqu'à 12 000 hommes. Elle est dirigée par les omniprésents docteurs Bahaeddin Şakir et Ahmed Nâzım, ainsi que par Atif bey et Yusuf Rıza bey, membres du Comité central du CUP, et Aziz bey, directeur du département des enquêtes criminelles au ministère de l'Intérieur. Les cadres de l'OS sont recrutés parmi les officiers proches du parti unique, et ses tueurs parmi les criminels de droit commun libérés par le ministère de la Justice, et les tribus tcherkess (ou caucasiennes) et kurdes. L'efficacité sanglante de l'OS se vérifie en Bulgarie, et sur le littoral égéen où 150 000 civils fuient sa politique de terreur durant le printemps 1914.

Par une inversion de l'histoire, la responsabilité des défaites ottomanes en Europe lors des dernières guerres balkaniques est attribuée aux minorités chrétiennes, à commencer par les Arméniens, les plus vulnérables, cibles désormais de campagnes officielles de boycott. Les réfugiés musulmans qui affluent d'Europe et qui s'installent en Anatolie s'emparent des terres arméniennes, recourant au meurtre et à la terreur avec les encouragements des autorités centrales et locales. Des fronts extérieurs, la guerre et sa violence inédite sont exportées à l'intérieur de l'Empire, particulièrement dans les régions de peuplement arménien. Désarmés devant l'aggravation du sort de la communauté des Arméniens ottomans, ses dirigeants réagissent comme ils l'ont fait dans le passé, sans comprendre que les conditions de survie sont totalement transformées avec



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

l'instauration de la dictature unioniste et l'objectif de guerre à outrance. En sollicitant comme traditionnellement le soutien des puissances européennes protectrices de leurs droits, les Arméniens apparaissent aux yeux des unionistes comme les agents intérieurs d'ennemis attachés à la perte de l'Empire. Très en pointe dans cette défense de la cause arménienne, la Russie est aussi la plus intéressée à s'emparer des territoires de l'Empire limitrophes du Caucase. Le 8 février 1914, elle impose à la Sublime Porte, avec le soutien anglais et français, le traité de Yeniköy qui formule de nouvelles demandes de réformes garantissant la sécurité de la minorité arménienne au moyen d'une administration autonome supervisée par deux inspecteurs européens. L'initiative répond à la demande du catholicos de tous les Arméniens.

Dès l'entrée en guerre de la Turquie aux côtés des Empires centraux, Constantinople s'emploie à faire table rase de ces accords. Un rescrit impérial du 16 décembre 1914 annule l'accord du 8 février. À cette date, l'extermination des Arméniens est enclenchée même si la décision formelle n'a pas encore été prise.

La guerre totale et le déclenchement de l'extermination

Pour le régime unioniste, le traité de Yeniköy équivaut à une conjuration des deux ennemis les plus menaçants, combinant leur force contre l'Empire et menaçant son dernier bastion constitué de l'élément turc. Hantés par la menace de leur propre disparition, effrayés par l'idée d'un Empire étranglé par les offensives conjointes des puissances de l'Entente, des Grecs, des Arabes et des Arméniens, les dirigeants unionistes ne voient leur salut que dans la guerre générale. Celle-ci ne consiste pas seulement dans une extension des conflits imposés à l'Empire, en Europe et dans le Caucase, depuis le milieu du XIXe siècle. L'État unioniste est un État de guerre. La dictature se définit par une lutte à mort contre tous ses ennemis désignés, extérieurs comme intérieurs. L'entrée dans la guerre européenne permet de généraliser la « guerre à outrance », d'en faire une guerre totale permettant la réalisation de la turcité refondatrice ou du rêve pantourien. La guerre est l'occasion attendue pour engager une lutte de libération nationale.

Dans le combat définitif contre les Arméniens peuplant l'Anatolie et tenus comme des traîtres au service de la Russie, les unionistes trouvent dans la guerre générale un écran à l'abri duquel opérer leur extermination. Les diplomates et missionnaires de l'Entente ne seront plus présents pour renseigner l'Europe, comme dans le passé, des crimes de masse. Les contraintes de la guerre pourront plus facilement aussi justifier de mesures radicales d'éloignement de population et de déportation. Enfin, l'alliance avec l'Allemagne ne présente, aux yeux des unionistes, que des avantages. La puissance militaire du Reich est un atout essentiel pour une armée ottomane désorganisée et sous-équipée. Elle passe du reste largement sous contrôle allemand, à l'instar de la marine impériale. Le général Otto Liman van Sanders, qui dirige la mission allemande, est le véritable commandant en chef de l'armée ottomane. Par ailleurs, certains idéologues allemands comme le pasteur Friedrich Naumann partagent le point de vue unioniste sur l'éradication nécessaire de l'élément arménien. Contrairement aux puissances de l'Entente dont les intérêts dans l'Empire sont anciens et nombreux, l'Allemagne n'incarne pas un impérialisme menaçant.

Aussi, même si l'imprévisibilité de l'entrée en guerre de l'Empire est parfois avancée, il n'en demeure pas moins que la majorité des chefs unionistes penchent pour l'alliance avec l'Allemagne. Début août 1914, lors d'accords secrets conclus à Istanbul, l'Allemagne s'engage, pour prix de l'entrée en guerre de La Porte, de défendre le territoire de l'Empire. Le 3 août, la mobilisation générale est décrétée malgré la position de neutralité affichée par l'Empire, et un *irade* (décret) impérial met en vacances le Parlement ottoman. Les Arméniens sont concernés par la conscription, à commencer par les classes d'âges de 20 à 40 ans qui forment la colonne vertébrale de la communauté. Très rares sont les villageois à pouvoir s'acquitter du *bedel*, la somme permettant d'être exempté du service militaire ; de toute manière, les Arméniens souhaitent prouver leur patriotisme en participant à l'effort de guerre de l'Empire.

Le processus d'entrée en guerre de l'Empire ottoman traduit la réalité du pouvoir unioniste et la volonté du comité central de pousser l'alliance avec l'Allemagne. Le triumvirat placé à la tête du CUP décide de l'ouverture des hostilités avec la Russie sans en informer le gouvernement. Le 29 octobre 1918, deux croiseurs allemands intégrés à la marine turque, elle-même commandée par un amiral du Reich, Wilhelm Souchon depuis le 27 septembre, bombardent les ports de Crimée et d'Ukraine et attaquent la flotte russe en Mer noire. D'emblée, le mensonge d'État est intégré à la politique de guerre puisque le CUP fait savoir que la marine russe a déclenché la première des hostilités. La Russie déclare aussitôt la guerre à l'Empire (2 novembre 1914). L'Empire ottoman entre officiellement en guerre le 11 novembre, se présentant ainsi comme une nouvelle fois victime du bellicisme russe. Ce mensonge ne trompe personne à l'étranger mais il entretient dans l'opinion la thèse de la défense légitime de l'Empire contre ses ennemis traditionnels.

Les opérations se concentrent immédiatement sur le front du Caucase. Avant même l'entrée en guerre de l'Empire, des unités de l'Organisation spéciale sèment la terreur le long de la frontière en s'attaquant à des villages arméniens en territoire russe. Puis, s'inspirant de la stratégie allemande en Europe d'invasion d'un État neutre afin d'opérer l'encerclement des forces ennemies – en l'occurrence la Belgique –, le commandement unioniste fait entrer des troupes en Iran, sur le sol azéri, en décembre 1914. À la faveur de cette intervention militaire, plus de 20 000 Arméniens et Assyro-Chaldéens sont massacrés par les tueurs de l'Organisation Spéciale (OS). L'objectif du CUP est d'étendre le cadre de l'extermination des Arméniens à l'ensemble des territoires concernés par le projet pantourien.

Au même moment, les chefs unionistes à commencer par le ministre de la Guerre Enver Pacha décident de lancer une vaste offensive, en plein hiver, sur le Caucase russe. La 1^{ère} Armée est mobilisée à cette fin. Mais l'impréparation des troupes et la faiblesse du commandement aboutissent, début janvier 1915, à un désastre militaire à Sarikamış. 80% des 90 000 soldats ottomans sont décimés par la faim et le froid. Ironie, Enver est sauvé par un officier arménien comme le révèle le pasteur et historien allemand Johannès Lepsius. L'Anatolie est à la merci d'une contre-offensive russe. Un mois plus tard, les troupes commandées par Djemal Pacha sur le front sud de l'Empire sont battues sur la frontière égyptienne. Quant à la France et la Grande-Bretagne, elles préparent un débarquement dans les Dardanelles qui peut mettre Constantinople à portée de l'ennemi.

Le rêve pantourien des unionistes se brise avant même d'avoir connu la moindre réalisation. Ces défaites successives appellent une victoire capable de laver l'humiliation nationale. La vengeance du CUP va s'exercer sur les Arméniens, tenus pour responsables du désastre en raison de la thèse de leur trahison. Elle se réalise d'autant mieux que leur extermination permettra la constitution du sanctuaire turc en Anatolie, permettant un éventuel repli stratégique pour les nationalistes. La décision formelle est prise lors de réunions secrètes du comité central du CUP même si le principe de la destruction est acquis depuis plus d'un an, après le traité de Yéniköy. Les principales archives ayant été détruites par les

chefs unionistes au moment de leur fuite de Constantinople dans la nuit du 1^{er} novembre 1918, les informations demeurent parcellaires. Néanmoins, les documents saisis par le nouveau gouvernement ottoman signataire de l'armistice de Moudros avec les Britanniques démontrent la réalité d'une telle décision. Celle-ci est aussitôt suivie d'effets. L'OS est mobilisée, notamment sa branche des « affaires intérieures » dirigée par le docteur Shakir, un proche de Talât Pacha lui-même ministre de l'Intérieur. Une grande partie de l'effort de guerre est donc dirigé vers le but de l'extermination, un choix qui réduit d'autant plus les capacités de résistance de l'Empire à l'invasion étrangère : cette observation ruine la thèse qui voudrait que la déportation des Arméniens obéisse à des objectifs militaires.

Une **phase préparatoire** du génocide est enclenchée avec le désarmement des soldats et officiers arméniens sur décision du ministre de la Guerre Enver Pacha (25 février), puis avec leur incorporation dans des bataillons de soldats-ouvriers (*amele tabouri*). Ils y sont sauvagement assassinés, noyés dans les fleuves, ou bien ils décèdent d'épuisement et de mauvais traitements alors qu'ils sont employés à construire le chemin de fer BBB, aider au ravitaillement ou réparer les routes. Après la défaite de Sarikamış, la mobilisation est étendue aux classes 45-60 ans et 18-20 ans « contribuant à laisser les familles sans soutien » [Kévorkian]. Cet ordre d'Enver du 25 février 1915 est souvent considéré comme l'une des premières mesures du programme de liquidation des Arméniens. Il est « indéniable » en tout cas que ce dispositif s'est révélé un instrument efficace dans la généralisation de la politique de persécution contre les Arméniens.

Un autre instrument, plus redoutable encore, est appliqué par le comité central à l'encontre de la communauté arménienne, dans le but toujours d'annihiler ses capacités de défense et de permettre son extermination en un temps record. Par un décret du 22 avril 1915, les autorités reçoivent tout pouvoir pour perquisitionner les habitations à la recherche d'armes et arrêter ceux qui en détiendraient. Débute dans tout l'Empire une véritable chasse aux comploteurs arméniens. La police et la gendarmerie investissent les demeures arméniennes et mutilent ses résidents pour leur faire révéler l'emplacement de caches d'armes imaginaires. Ces assauts traumatisent les familles et permettent l'arrestation des derniers notables, des adolescents en âge de se défendre et des hommes âgés qui n'ont pas été mobilisés. Incarcérés, systématiquement torturés, ils sont ensuite massacrés par groupe à l'arme blanche ou bien noyés dans le Tigre, l'Euphrate et le Kyzil Irmak.

La thèse du complot arménien contre la Turquie se renforce avec la décision des dirigeants dachnak de Van de résister aux opérations de terreur déclenchées sur les villages arméniens de la province limitrophe du front. Le 20 avril 1915, l'armée lance l'assaut sur la ville. Organisés et combattifs, les défenseurs arméniens repoussent les attaques, fixent sur place les forces ottomanes et permettent à la Russie d'opérer une contre-offensive un mois plus tard, le 18 mai. Les journalistes qui, comme le Français Henry Barby, suivent l'avancée des troupes russes, découvrent alors les « champs de morts » résultant des premiers massacres en masse des déportés arméniens.



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

La nouvelle défaite militaire de l'Empire consécutive à la résistance arménienne de Van amplifie la thèse du complot et justifie la destruction des élites de Constantinople. Dans la nuit du 24 au 25 avril 1915, plusieurs centaines de dirigeants politiques et religieux, d'entrepreneurs et d'intellectuels sont arrêtés lors de rafles planifiées sur la base de listes soigneusement établies. Un comité spécial, chargé de la gestion administrative et policière de l'opération, est mis en place par le ministre de l'Intérieur dans la capitale comme dans les provinces, directement sous l'autorité du CUP. On y trouve des cadres éminents : İsmail Canbolat, directeur général de la Sécurité, puis gouverneur de la capitale, responsable à ce titre de la déportation des Arméniens de Constantinople, Aziz bey, directeur de la Sûreté générale au ministère de l'Intérieur, Ali Münif, sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, qui confessera plus tard qu'il a finalisé lui-même la liste des élites à éliminer, Bedri bey, préfet de police de la capitale, Mustafa Reşad, directeur du département des Affaires politiques de la Police nationale (de début 1915 à juin 1917), adjoint de Bedri, et Murad bey, directeur-adjoint de la police de Constantinople, autre proche collaborateur de Bedri.

Le patriarche Zaven et le député Krikor Zohrab parviennent à rencontrer le grand vizir Said Halim puis Talât Pacha lui-même qui justifie les arrestations : « Tous les Arméniens qui, par le verbe, la plume ou l'action, ont travaillé ou peuvent un jour travailler à l'édification de l'Arménie sont considérés comme des ennemis de l'État et doivent, dans les conditions présentes, être isolés ». Les personnalités arrêtées sont divisées en deux groupes, les politiques (environ 150 personnes) qui sont envoyés vers Ayaş, dans le *vilayet* d'Angora (à 20 km à l'ouest de la ville), et les intellectuels (150 également) dirigés sur Çankırı, dans le *vilayet* de Kastamonu (à 100 km au nord-est d'Angora). Quelques semaines plus tard, tous les proscrits sont assassinés par des agents de l'OS venus spécialement de la capitale.

Pour mieux répandre la thèse du complot arménien, des procès expéditifs sont intentés à des dirigeants politiques, pour la plupart du parti hentchak, arrêtés depuis juillet 1914. Ils se déroulent du 11 mai au 14 juin 1915 et se concluent sur la pendaison des inculpés.

À cette date, la première phase du génocide est très déjà très avancée.

Les phases principales du génocide des Arméniens ottomans

Poursuivant l'objectif de l'extermination, les dirigeants unionistes déclenchent la première phase des crimes de masse en procédant à la déportation vers les déserts syriens de toute la population arménienne, à l'exception des communautés urbaines de Constantinople qui subissent néanmoins des vagues de disparition et d'assassinats (tandis que celles de Smyrne sont épargnées durant la guerre).

Le motif officiel de la déportation soutient la nécessité d'éloigner et de contrôler des ennemis intérieurs dont la trahison en faveur de la Russie est démontrée. La propagande unioniste est démentie pas les faits. Les actes de rébellion armée comme à Van résultent d'une volonté de résistance à l'extermination et non d'actes de subversion au service des Russes que les Arméniens ottomans considèrent comme des ennemis. Ces épisodes de lutte armée sont demeurés très rares, à la fois parce que la communauté arménienne est fondamentalement légaliste et depuis 1908 engagée aux côtés des Jeunes-Turcs arméniens, parce qu'elle ne dispose pas de stocks d'armes, et parce que les hommes en capacité de combattre ont déjà été éliminés dans les bataillons de soldats-ouvriers. La thèse de la désertion en masse des soldats arméniens est elle aussi contraire à la réalité historique.

Rétrospectivement la publication dans l'organe du CUP, le journal *Tanin*, d'une série d'articles anti-arméniens intitulés « Le grand complot », à partir du 9 mai 1915, marque effectivement le début de la phase de déportation. Le 13 mai, le conseil des ministres décide officiellement de déporter la population arménienne des *vilayets* orientaux d'Erzerum, Van et Bitlis. Le 16 mai, une loi concernant les biens mobiliers et immobiliers abandonnés par les déportés, qui prévoit l'installation de réfugiés turcs dans ces demeures et sur ces terres, est promulguée. Le 23 mai, Talât Pacha confirme l'ordre de déportation des Arméniens des *vilayets* d'Erzerum, Van et Bitlis et recommande aux fonctionnaires civils d'appliquer les ordres venant des autorités militaires. Le même jour, la direction de l'installation des tribus et des émigrants (*İskân-ı Asâyirîn ve Muhâcirîn Müdîriyeti* ou IAMM), organisme dépendant du ministère de l'Intérieur, chargé de mettre en œuvre la politique « d'homogénéisation démographique », décide de concentrer les déportés dans le *vilayet* de Mosul, dans les régions désertiques de la province où il est impossible de survivre. Plus tard, l'IAMM élargit cette zone, notamment direction du sancak de Zor et de l'ouest du vilayet d'Alep, des régions toujours désertiques (7 juillet 1915).

Le 26 mai est adoptée par le conseil des ministres la « Loi provisoire de déportation » qui entérine des opérations déjà largement entamées dans les provinces orientales de l'Empire.

La loi provisoire de déportation du 26 mai 1915 (encadré)

« Article I. En temps de guerre, les commandants d'armée, de corps d'armée et de divisions, ou leur remplaçant, ainsi que les commandants des postes

militaires autonomes, qui se verraient en butte de la part de la population à une attaque ou à une résistance armée, ou rencontreraient, sous quelque forme que ce soit, une opposition aux ordres du gouvernement ou aux actes et mesures concernant la défense du pays et la sauvegarde de l'ordre public, ont l'autorisation de les réprimer immédiatement et vigoureusement au moyen de la force armée et de supprimer radicalement toute attaque et résistance.

Article II. Les commandants d'armée, de corps d'armée et de divisions peuvent, si les besoins militaires l'exigent, déplacer et installer dans d'autres localités, séparément ou conjointement, la population des villes ou des villages qu'ils soupçonnent de trahison ou d'espionnage [...] ».

Le 21 juin est transmis à l'ensemble des *vilayets* de l'Empire de l'ordre général de déportation de tous les Arméniens sans exception. Cette décision excède le cadre de la loi provisoire et décrète la fin de l'Arménie ottomane désormais vidée de sa population plurimillénaire.

Le tableau des déportations établi ci-après par Raymond Kévorkian à partir de différentes sources non officielles, sans être totalement exhaustif, donne une idée assez précise du nombre de déportés. Les *Carnets noirs* du ministre de l'Intérieur Talât, qui a supervisé toutes ces opérations, indiquent que 924 158 personnes ont été déportées. Ce chiffre, établi à partir des données fournies par les préfetures, ne prend toutefois pas en compte les déportations dans certaines régions, comme les *vilayets* d'Aydın, d'Edirne, Kastamonu, ou encore Constantinople.

Avril	8 convois	35 500 déportés
Mai	21	131 408
Juin	65	225 499
Juillet	96	321 150
Août	86	276 800
Septembre	5	10 825
Octobre	11	27 500
Novembre	6	4 600
Décembre	8	7 500
Total :	306	1 040 782

L'essentiel des convois se concentre sur quatre mois, ce qui démontre la rapidité de la déportation résultant d'une planification et d'une organisation poussées. La déportation n'a pas pour but l'éloignement mais bien l'anéantissement des déportés. Les ordres officiels n'indiquent pas seulement le but de la déportation ; ils sont doublés d'instructions beaucoup plus explicites. Cette dualité s'explique par les réserves des militaires allemands présents sur le terrain, et qui encouragent les responsables unionistes à masquer la décision d'extermination sous des mesures d'humanité rassurantes.

Tous les témoignages sont formels, aussi bien les rapports des agents consulaires, missionnaires et journalistes des pays neutres en 1915 (Suisse, Danemark, États-Unis) et les informations recueillies par les officiers, infirmiers, diplomates et missionnaires allemands. Quant aux déportés eux-mêmes, ils ont pu pour certains relater ces scènes de tueries opérées dès la sortie des agglomérations. Dès l'ordre de déportation arrivé dans les villes et les villages, les témoignages laissent apparaître que les déportés savaient, à ce moment-là, que les autorités avaient programmé leur mort. Les Arméniens des *vilayets* d'Anatolie orientale doivent quitter sur le champ leurs habitations, emportant, généralement à pied, quelques effets dérisoires. Les rares hommes encore présents dans les convois sont séparés du reste des familles et exécutés les premiers. Puis les femmes, les jeunes filles, les enfants en bas âge et les nouveaux nés, les vieillards sont massacrés sur les routes tandis que leurs biens sont aussitôt saisis. Quatre groupes de tueurs sont repérables, les tribus kurdes intégrées ou non dans les régiments *hamidiye*, les militaires et gendarmes turcs, les agents de l'Organisation Spéciale, et enfin les voisins musulmans dont certains, rares mais reconnus, procéderont à des sauvetages de déportés.

La mise à mort est opérée au moyen d'une vaste panoplie de méthodes terrifiantes qui vont de la mutilation jusqu'à la noyade, incluant les enfants enterrés vivants et les déportés poussés au suicide pour écourter des souffrances indescriptibles. Le viol des femmes précède souvent le meurtre tandis que les plus chanceux, jeunes filles et enfants encore valides peuvent espérer la vie sauve s'ils sont enlevés par des Kurdes ou des Turcs pour tomber en esclavage ou être convertis de force. L'épreuve des marches en plein été, sans eau ni aucun ravitaillement, décime des populations déjà fragiles exposés depuis des mois à une persécution implacable. Dans certaines zones de convergence des colonnes de déportés, l'OS organise, comme au sud de Malatia, des sites abattoirs où des escadrons de bouchers égorgent à la chaîne les déportés.

Dans le *vilayet* de Bitlis et dans certains districts de ceux de Van et d'Erzurum, là où commence le génocide au début du mois de mai, le mode opératoire se concentre sur une destruction *in situ* et non sur les routes. Les déportés sont généralement entassés dans des granges et brûlés vifs. Certains trouvent la vie sauve par suite de l'avancée des troupes russes.

Sur la totalité des déportés des *vilayets* orientaux (dont les six « *vilayets* arméniens »), seuls 15 à 20% parviennent, au prix d'épreuves indescriptibles, à

rejoindre les camps d'internement syriens. Déportés plus tardivement, à partir de l'ordre général du 21 juin 1915, les Arméniens des provinces occidentales, environ 400 000 répartis de Smyrne sur la mer Egée à Andrinople en Thrace, survivent à près de 75% à la déportation. Celle-ci s'effectue principalement par le chemin de fer, jusqu'en Cilicie, où ils retrouvent leur coreligionnaires de la province. Un certain nombre d'entre eux sont alors massacrés sur la route d'Alep par les hommes de l'OS.

Les 160 000 Arméniens de Constantinople n'ont pas eu la vie sauve, contrairement à ce qui est parfois avancé. La moitié de cette population disparaît, assassinée ou déportée clandestinement. À Smyrne, le gouverneur Mustafa Rahmi refuse d'appliquer les ordres de déportation des 20 000 habitants arméniens.

Sur les 1,1 ou 1,2 million de déportés, la moitié au moins, 600 000, sont morts sur les routes, auxquels s'ajoutent les victimes de la phase préparatoire et des massacres sur place. Sur les 2 millions d'Arméniens que comptait l'Empire en 1914, on peut estimer près de la moitié ont été exterminés. Commence alors, à partir d'octobre 1915, la **deuxième phase principale du génocide**, celle de l'extermination des internés dans les camps de Syrie et de Mésopotamie, qui conduit encore à la mort de 300 à 400 000 Arméniens.

Certaines failles se sont révélées cependant dans l'organisation de la première phase ; en témoigne l'ordre du 10 juillet 1915 donné par le commandant de la III^e armée aux *vali* (gouverneurs) de Sivas, Trébizonde, Van, Mamuret ul-Aziz, Diyarbakır et Bitlis de condamner à mort « certains [éléments] de la population musulmane abritant chez eux des Arméniens ». Plusieurs milliers d'Arméniens ont ainsi été sauvés par des « justes » musulmans, tandis que les 4 000 combattants du Musa Dagh sont évacués par les marines française et anglaise dans le golfe d'Alexandrette. L'ensemble de l'appareil n'a pas suivi à la lettre les directives du comité central du CUP. Le *vali* d'Alep Mehmet Djelal refuse de collaborer à l'extermination. En juin 1915, il est muté dans la province de Konya où il persiste dans son refus. Au sein du comité central, Djemal Pacha qui a autorité sur les provinces arabes s'oppose aux intentions de Talât Pacha. Cette opposition accélère probablement la décision de procéder à la liquidation des déportés dans les camps mis en place par l'IAMM.

L'accélération de la deuxième phase se traduit par la nomination comme gouverneur de la province d'Alep, le 17 octobre, du beau-frère de Talât, Mustafa Abdülhalik, connu pour avoir anéanti les Arméniens de Bitlis. Il commence par diriger les survivants de la déportation vers la vingtaine de camps mis en place par la direction des déportés (IAMM). Ceux-ci se répartissent sur trois axes principaux.

Le premier suit la ligne de chemin de fer du Bagdadbahn, le chemin de fer de Berlin à Bagdad tracé en ligne droite d'Ankara à son terminus irakien, avec les camps de Suruc, Arabpunar et Ras ul-Ayn, situés à la frontière ouest de la Syrie et de la Turquie. Le deuxième est situé sur un axe Islayie-Alep, avec les camps principaux implantés à Mamura, Bab, Lale, Tefrice, Akhterim, Rajo, Katma, Azaz et Munbudj. Enfin le troisième, appelé la Ligne de l'Euphrate, est de loin le plus

dense et le plus meurtrier : s'y succèdent, tout au long de l'Euphrate, au cœur du désert, les camps de Meskene, Dipsi, Abuharar, Hamam, Sebka/Rakka qui ont pour terminus Der Zor/Marât.

L'élimination des internés s'opère en deux temps. D'octobre 1915 à janvier 1916, ils périssent de faim et de soif, les camps n'étant pas ravitaillés ou très insuffisamment sauf par des missions américaines qui s'efforcent de réagir à une situation apocalyptique. Cependant, beaucoup parviennent à survivre. Au début de l'année 1916, il reste encore 500 000 Arméniens dans les camps. Le 22 février, le ministre de l'Intérieur Talât Pacha ordonne la mise à mort de tous les survivants. Il étend cet ordre d'extermination aux Arméniens encore présents en Anatolie et qui ont échappé à la déportation. La volonté de parvenir à la destruction totale du peuple arménien est amplifiée par un nouvel affront militaire, la prise d'Erzurum par l'armée russe. Des groupes jusque-là épargnés, comme les Arméniens de confession catholique (romaine) et protestante, sont visés. Les camps sont vidés des rescapés qui sont égorgés aux alentours par des unités tchéchènes de l'OS. À Der Zor, en plein désert, 192 750 déportés (selon un recensement turc) sont eux aussi exécutés à l'arme blanche. Au total, plus de 400 000 Arméniens sont exécutés lors de cette deuxième phase du génocide.

Souvent intégrés aux zones de peuplement arménien comme dans le *vilayet* de Diyarbakir, la minorité chrétienne des Assyro-Chaldéens subit elle l'entreprise génocidaire des unionistes.

En 1917, le recul général des fronts ottomans fait découvrir aux Alliés l'ampleur du génocide. Les Britanniques qui prennent pied en Palestine et en Syrie sauvent plus de 100 000 Arméniens en situation de mort lente. Des missions anglaises, suisses et américaines, ainsi que des organisations arméniennes, tentent de prendre en charge les orphelins en très grand nombre. Mais les épreuves ne sont pourtant pas terminées pour les survivants.

Un génocide impuni : les Alliés face à la nouvelle Turquie

Au printemps 1918, alors que l'Empire ottoman recule sur tous les fronts, les unionistes aspirent à remporter de nouvelles victoires contre l'ennemi intérieur. De nouveaux massacres d'Arméniens sont réalisés sur le front du Caucase par Vehip Pacha commandant de la 3^e armée, et par le frère (Nuri) et l'oncle d'Enver Pacha (Halil pacha). Ces crimes de grande ampleur du printemps et de l'été 1918 sont connus par les rapports des militaires allemands présents sur place et les interventions du gouvernement allemand pour y mettre fin. Plusieurs centaines de milliers d'Arméniens tentent d'échapper aux tueurs en se réfugiant en Arménie russe au moment où celle-ci, à la faveur de la révolution bolchevique, arrache son indépendance (28 mai 1918).

L'effondrement militaire de l'Empire ottoman aboutit à la chute du pouvoir unioniste et à la formation d'un gouvernement anti-CUP qui conclut l'armistice de Moudros avec les Britanniques le 30 octobre 1918. Les clauses sont sévères pour Constantinople. Mais, en n'imposant pas l'occupation militaire de l'Anatolie, les Alliés s'enlèvent tout moyen d'intervenir pour protéger les survivants du génocide. En dépit de la déclaration du 24 mai 1915 et du degré de connaissance de l'extermination des Arméniens, jamais le principe d'une action militaire n'est envisagée pour mettre fin au génocide alors même que l'exemple du sauvetage du Musa Dagh témoigne d'une indéniable capacité d'intervention alliée. La fin de la guerre ne débouche pas non plus sur une volonté coordonnée de protection des survivants.

L'Asie Mineure est laissée à l'anarchie et à la domination de bandes nationalistes. Envoyé en mai 1919 par le gouvernement de l'Entente libérale pour rétablir l'autorité centrale, Mustafa Kemal fait sécession et entreprend d'unifier les forces turques. Resté à l'écart du génocide et hostile aux unionistes, il n'en considère pas moins dans l'intérêt national de poursuivre la turcification de l'Anatolie. Les massacres se poursuivent après l'armistice par des troupes ottomanes envoyées en Anatolie, puis à l'instigation du mouvement de Libération nationale de Mustafa Kemal. William N. Haskell, le haut-commissaire des États-Unis pour l'Arménie, alerte le président Wilson. Les violences s'atténuent, mais reprennent à la fin 1920, lorsque les Britanniques abandonnent leurs positions au Caucase, laissant les Arméniens à la merci des nationalistes turcs qui opèrent d'innombrables tueries. Ces opérations font plus de 100 000 morts parmi les civils arméniens. Conscients du risque d'être accusés à leur tour de crimes contre l'humanité, Mustafa Kemal et les dirigeants du Mouvement national accusent les forces arméniennes, notamment celles de la République d'Arménie, de massacres délibérés de populations musulmanes. Cette accusation permet à la fois de justifier d'éventuels massacres d'Arméniens dûment constatés et d'opposer aux faits de génocide des faits jugés aussi graves.

La liquidation de la présence arménienne en Asie Mineure se poursuit tandis que la guerre est déclarée contre le traité de Sèvres signé le 10 août 1920 entre le gouvernement de Constantinople et les Alliés. La perspective de démantèlement

de l'Empire ottoman et la possible création d'un État arménien indépendant transforment les Arméniens, une nouvelle fois, en ennemi absolu des Turcs. La conquête de l'Anatolie s'accélère tandis que l'alliance conclue par Angora (Ankara) avec les bolcheviques permet de vaincre la jeune République du Caucase et de regagner les territoires perdus. Par le traité d'Alexandropol du 18 décembre 1920, Erevan reconnaît sa défaite : L'Arménie doit renoncer au traité de Sèvres et à ses conquêtes anatoliennes (Kars, Ardahan, le Mont Ararat). L'année suivante, par le traité de Moscou, elle se soumet à la Russie bolchevique.

Vainqueurs sur le Caucase, les kémalistes retournent leurs forces vers le sud de l'Anatolie, sur la Cilicie détenus par les Français (par application des accords franco-anglais dits Sykes-Picot des 9-16 mai 1916). La crainte de voir se constituer un foyer national arménien pousse les kémalistes à attaquer le mandat français et à terroriser les Arméniens qui s'y sont réfugiés. Les massacres se multiplient, notamment à Marach et Aïntab. Également menacée en Syrie par la révolte arabe, la France décide de se rapprocher du pouvoir kémaliste et signe la paix séparée d'Angora du 20 octobre 1921. Pour les kémalistes, le succès est complet puisqu'ils récupèrent une riche province de l'Empire et inaugurent un cycle de reconnaissance internationale. L'évacuation des troupes françaises de Cilicie débouche sur l'abandon des Arméniens qui avait cru à la protection de la France. Les plus riches parviennent à fuir la province, les plus pauvres sont massacrés ou expulsés. L'oubli et le silence recouvrent rapidement cet épisode désastreux pour l'honneur national. En 2015, le centenaire du génocide des Arméniens ne pourra pas faire l'économie d'un examen de la mémoire publique, fondé sur l'autorité de la connaissance historique.

L'occupation de la Cilicie et la fin des hostilités avec la France permettent aux kémalistes de déclencher l'année suivante la bataille décisive contre les Grecs qui tiennent encore une partie de l'Asie Mineure. Remportant en 1922 une série de victoires, ils encerclent la métropole de Smyrne à partir du 13 septembre et y mettent le feu en ciblant les quartiers arméniens. L'holocauste de Smyrne achève la conquête de l'Anatolie et l'éradication de toute présence arménienne en Turquie, exceptée à Constantinople où persiste un peuplement arménien réduit et soumis. Le traité de Lausanne du 24 juillet 1923 sanctionne cette disparition de l'Arménie ottomane. Aucune mention n'est faite des Arméniens et du sort inqualifiable auquel ils ont été condamnés par la puissance unioniste. Comme l'écrit le juriste français Charles Lebeau en 1924 dans un *Essai sur la justice en Turquie*, « ce traité est une assurance d'impunité pour les massacres ; c'est en somme l'exaltation du crime. Une race entière, les Arméniens, a été systématiquement exterminée ».

À Lausanne, les Alliés ne consentent qu'à protester verbalement contre les accusations de trahison proférées par le président de la délégation turque Ismet pacha à l'encontre des Arméniens ottomans, justifiant ainsi le sort qui leur a été réservé durant la Première Guerre mondiale. La Turquie impose le principe d'un échange forcé de populations conduisant au départ de 1,6 millions de Grecs d'Asie mineure et à celui de près de 400 000 musulmans de Thrace occidentale. La sécurité des minorités autorisées à demeurer en Turquie ne pourra être garantie

par une quelconque intervention étrangère, et elle ne dépendra que de leur soumission aux lois du pays d'accueil. Comme le déclare encore Ismet pacha, lors des discussions de la première commission qui ont lieu en décembre 1922, « ceux des Arméniens qui décideront de rester en Turquie ont déjà dû se rendre compte de la nécessité inéluctable de vivre en bons citoyens ». Ceux d'entre eux qui ont quitté les territoires contrôlés par les kémalistes sont interdits de retour, la mention figurant sur les passeports et introduisant un statut d'apatridie.

Une loi de la Grande Assemblée de Turquie promulguée en septembre 1923 interdit le retour des Arméniens ayant émigré de Cilicie et des provinces orientales. Le 23 mai 1927, une nouvelle loi décide de l'exclusion de la nationalité turque de tous ceux qui, lors de la guerre de l'indépendance, n'y ont pas pris part ou qui sont restés à l'étranger depuis la signature du traité de Lausanne du 24 juillet 1923. Le projet de transformation de l'Empire ottoman en un État turcifié, rêve des idéologues unionistes, est réalisé par la révolution kémaliste grâce aux effets du génocide. Aussi celui-ci ne peut-il être condamné par les dirigeants d'Ankara. L'idéal de « Vie nouvelle » imaginé par Ziya Gökalp en 1918 est désormais une réalité dans la Turquie de 1923.

Dans la République de Turquie proclamée le 29 octobre 1923, la persécution des minorités devient une politique d'État même si, officiellement, elle ne vise pas spécifiquement les Arméniens. Dans les faits, l'État kémaliste est imprégné d'un racisme anti-arménien d'autant plus prononcé que la République recycle les élites unionistes impliquées dans le génocide. L'expulsion massive vers la Syrie française des populations arméniennes du *vilayet* de Diyarbakir et du sandjak de Siirt durant l'automne 1928, la destruction des Kurdes et des Arméniens islamisés de Dersim en 1937, l'assassinat du journaliste arménien Hrant Dink avec la complicité objective de la police (informée des menaces sur sa vie) le 19 janvier 2007 à Istanbul, sont autant d'événements qui témoignent du maintien de la persécution qui a été à l'origine de l'extermination des Arméniens et des Assyro-Chaldéens. Néanmoins, une partie de la société civile turque rejette aujourd'hui ces logiques de haine, héritage d'un passé avec lequel elle veut rompre et s'engage dans une démarche de vérité sur son histoire. La tenue d'un colloque en 2005 à Istanbul, sur les Arméniens à la fin de l'Empire ottoman a marqué le début d'une reconnaissance turque du génocide.

Cet « examen de conscience », au sens où l'emploie Marc Bloch dans *L'Étrange défaite* de 1940, ne concerne pas seulement la Turquie. Les vainqueurs de la Première Guerre mondiale ont voulu, au lendemain de la fin des combats, que la vérité soit établie sur le « crime contre l'humanité et la civilisation » défini par la déclaration du 24 mai 1915. Ils sont rejoints par le gouvernement ottoman de l'Entente libérale qui obtient, par un décret impérial du 21 novembre 1918, la constitution d'une commission d'enquête administrative au sein du Bureau de la Sûreté générale. Cette commission, dite « commission Mazhar » du nom de son président Hasan Mazhar, réunit de nombreux témoignages et preuves sur l'intention criminelle des unionistes et la réalisation de la destruction des Arméniens. En trois mois, elle constitue 130 dossiers d'instruction qui sont transmis à la cour martiale instituée après l'armistice de Moudros. Si la justice



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

ottomane est rapidement empêchée d'agir, à la fois en raison des hésitations du gouvernement et des actes d'intimidation des kémalistes, elle établit des preuves nombreuses de la réalisation du génocide. Elle parvient à faire condamner à la peine capitale les principaux chefs unionistes, par contumace puisqu'ils sont en fuite comme Talât Pacha.

Les puissances victorieuses s'engagent elle aussi dans la voie judiciaire. La conférence de la paix réunie à Paris en 1919 et le traité de Sèvres du 10 août 1920 prévoient des poursuites contre les responsables de la destruction des Arméniens ottomans. Mais, comme pour la justice ottomane, les procédures échouent à aller à leur terme, largement parce que la volonté politique des Alliés fait défaut. Un troisième ensemble judiciaire est constitué par les procès que les Britanniques, occupant la capitale, décident de tenir après l'arrestation de responsables unionistes impliqués dans le génocide. Le rapide désengagement des vainqueurs et l'offensive kémaliste interrompent ces processus judiciaires qui connaissent néanmoins un rebondissement inattendu : le 15 mars 1921, un rescapé du génocide exécute à Berlin, en pleine rue, d'un coup de revolver, Talât Pacha, dans le cadre de l'opération Némésis des groupes révolutionnaires arméniens pour l'application de la peine capitale aux condamnés des procès de Constantinople. Déféré devant la justice allemande, Soghomon Tehlirian est acquitté le 3 juin 1921 par le tribunal de première instance de Berlin qui reconnaît l'implication de Talât Pacha dans le crime de masse contre les Arméniens. L'écho du verdict est considérable dans la mesure où il s'apparente à un jugement à compétence universelle. Soghomon Tehlirian choisit d'amener la question de la solution finale unioniste devant une juridiction indépendante. Les juristes ne s'y trompent pas, de Raphael Lemkin au professeur de droit de l'université de Kiel Theodor Niermeyer qui prend part à la défense.

En dépit de cette actualité, la connaissance du génocide des Arméniens bascule rapidement dans l'oubli, surtout après le traité de Lausanne qui bloque toute évolution diplomatique sur le sujet. Les observateurs les plus lucides ne peuvent que constater que le crime contre l'humanité a imposé sa loi et que le monde a été contraint de l'accepter. L'amertume est grande parmi les contemporains qui ont espéré dans un monde nouveau après le traumatisme de la Grande Guerre. En réalité, le présent est pire que le passé. Spécialiste de droit international et ancien diplomate russe, André Mandelstam juge en 1935 qu'en abandonnant les Arméniens jusqu'à accepter le traité de Lausanne, les Alliés ont commis contre eux-mêmes une « faute morale ». Les plus lucides des dirigeants européens l'ont admis comme le ministre des Affaires étrangères britannique Lord Curzon pour qui le traité de Lausanne est « l'un des grands scandales du monde », ou bien le haut-commissaire de la Société des Nations pour les réfugiés Fridtjof Nansen déclarant en 1927 à Genève que « rien n'a été fait, absolument rien », pour tenir les promesses faites aux survivants du génocide. Il réitère ses propos l'année suivante dans *L'Arménie et le Proche-Orient* : « les Jeunes Turcs ont atteint leur but : nettoyer l'Anatolie du peuple arménien, et ils peuvent dire avec Talât pacha que la question arménienne "n'existe plus". Aucun gouvernement ou homme d'État, américain ou européen, ne s'occupe plus de ce qui s'y passe ; il semble que



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

pour eux aussi cette éternelle question arménienne est résolue, noyée dans le sang ».

La dette envers les Arméniens est si élevée que les puissances s'emploient à la faire disparaître, avec plus ou moins de remords ou de cynisme. Il faudra attendre le cinquantième anniversaire de 1915 pour voir réapparaître le génocide des Arméniens dans la conscience des peuples, et encore cinquante ans pour que l'impunité sur ce crime contre l'humanité ne soit plus tolérée.

La recherche historique. Progrès scientifique et lutte contre le négationnisme

Le phénomène négationniste et son caractère identitaire pour l'État turc constituent le facteur premier de la dimension contemporaine du génocide des Arméniens. La négation de l'événement, qui s'est opérée dès sa réalisation par le système du secret entourant les ordres d'extermination et la destruction partielle des archives, impose à la mémoire des victimes, aux survivants et à leurs descendants une forme de génocide sans fin, sachant que l'accession à la vérité par l'histoire ou par la justice est le seul moyen pour les Arméniens de se délivrer d'une histoire inhumaine. L'injustice fondamentale que représente le négationnisme, répétant d'une certaine manière la violence extrême du génocide lui-même, a conduit les rescapés à passer à l'action en assassinant, au lendemain de la Grande Guerre, plusieurs des responsables unionistes dont le premier d'entre eux, planificateur et organisateur de la solution finale contre les Arméniens, Talât Pacha, dans une rue de Berlin, le 15 mars 1921. Ce recours à la lutte armée pour obtenir justice et réparation a connu une reprise dramatique, faisant basculer les militants révolutionnaires arméniens dans le terrorisme pour répondre au négationnisme de plus en plus puissant de la Turquie. À partir de 1975, deux groupes clandestins, l'ASALA (Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie) et les « Justiciers du génocide arménien » assassinent des diplomates turcs dans différentes capitales du monde. Cette dérive terroriste prend fin en 1983.

Le passage à la lutte armée s'est voulu une réponse au négationnisme de plus en plus agressif de la Turquie. Ankara s'engage dans les années soixante et soixante-dix dans de puissantes ripostes à la montée des revendications arméniennes. La Turquie utilise l'intimidation diplomatique (elle est un pilier de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) et poursuit une action de propagande, présentant l'accusation de génocide comme le fruit du complot de lobbies étrangers attaquant les intérêts vitaux de l'Etat et de la nation. La vague sanglante de terrorisme arménien va permettre de justifier encore davantage la thèse du complot aux yeux de l'opinion publique internationale et de l'opinion publique intérieure. Des moyens considérables sont mis en place pour élaborer et diffuser des brochures, des dossiers, des articles et des livres, et pour promouvoir des campagnes de presse afin d'obliger les journalistes à présenter le génocide comme la « version arménienne » des événements à laquelle s'oppose une version turque fondée sur des sources réputées objectives.

Bien éditées, publiées sous l'égide de centres de recherche d'apparence scientifique ou universitaire, ces brochures sont largement diffusées comme celles que distribue aux États-Unis « l'Assemblée des associations turques en Amérique » dont *Setting the Record Straight : On Armenian Propaganda Against Turkey (Mettre les choses au clair : la propagande arménienne sur la Turquie)*. Cette littérature répète fréquemment la propagande utilisée par les génocidaires eux-mêmes comme *Le problème arménien en neuf questions et neuf réponses* paru en 1982, et qui justifie les événements de 1915 par la « trahison » des

mouvements révolutionnaires arméniens. Il se base sur un ouvrage anonyme de 1917 que l'historien Hamit Bozarslan attribue à Talât Pacha. La France est l'un des terrains de choix de ces offensives de négation. La « saison de la Turquie en France », en 2009-2010, événement culturel, a donné lieu à des cas de censure avérés tandis qu'à l'approche du centenaire de 1915, des tracts sont diffusés dans les zones d'accueil de bibliothèques universitaires. L'efficacité de cette propagande s'est vérifiée lors de la contre-offensive tout azimut au vote de la loi française du 22 décembre 2012 instituant la pénalisation de la négation.

La situation est aggravée aux États-Unis où la possibilité de faire financer des chaires universitaires entraîne des interventions quasi-directes de la Turquie, et depuis plusieurs années, de l'Azerbaïdjan qui joue maintenant un rôle déterminant dans l'entreprise négationniste. Ce pays, en guerre contre la République d'Arménie pour s'emparer de la région autonome arménienne du Haut-Karabagh, a basculé dans la dictature et un racisme haineux. C'est en Amérique du Nord cependant qu'existent aussi de puissants centres de recherche et des programmes interdisciplinaires consacrés aux génocides et reconnaissant la place du premier d'entre eux, comme ceux que pilote l'universitaire Roger Smith (*The Genocide Scholars, The Institute on the Holocaust/Zoryan Institute, The Armenian Genocide and Diaspora Studies, The Genocide and Human Rights University Program, ..*). Un travail pionnier est conduit à Jérusalem par Israël Charny, fondateur en 1979 de l'Institut de recherche sur l'Holocauste et le génocide.

L'une des raisons de cette approche en termes de *Genocide Studies* est la généralisation du négationnisme à tous les génocides. S'intéresser à la négation du génocide des Arméniens conduit, pour les chercheurs travaillant sur les autres génocides, à pénétrer en profondeur la machinerie négationniste, pour démontrer les impostures de méthode et de raison des négateurs, en faire comme un objet de recherche qui protège du risque de dialoguer avec eux. Contribuant à cette mobilisation internationale contre le négationnisme, les intellectuels arméniens ont défendu la voie du droit et de la reconnaissance des nations, comme en France, avec la loi du 29 janvier 2001. Ils soutiennent fortement celle de la recherche scientifique.

Les diasporas arméniennes vivant dans des pays libres (contrairement à la République d'Arménie soumis à la terreur soviétique jusqu'en 1991) ont su investir les terrains de la connaissance scientifique et démontrer comment cette connaissance est une arme essentielle pour la reconnaissance. La publication aux États-Unis en 1980, 1992 et 1995 des sommes essentielles de Richard G. Hovannisian et de Vahakn N. Dadrian, puis en France en 2006 la recherche globale la plus achevée à ce jour due à Raymond R. Kévorkian complétée en 2014 par une exceptionnelle somme documentaire, sans oublier les travaux précurseurs d'Anahide Ter Minassian, Claire Mouradian, Janine Altounian, Arthur Beylerian, Jean-Marie Carzou, Gérard Chaliand, Gérard Dédéyan, Marc Nichanian, témoignent de la contribution majeure des chercheurs arméniens à la connaissance scientifique signifiant que, si quête identitaire il y a, celle-ci est tenue à distance par la méthode historique et les sciences sociales. Une nouvelle génération de chercheurs maintient cette tradition de la connaissance et du livre



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

comme Boris Adjemian, Sévane Garibian, Dzovinar Kévonian, Anouch Kunth, Michael Nachinian.

À l'image d'Archag Tchobanian arrivé à Paris en 1895 pour prendre la défense de son peuple précipité dans les grands massacres du sultan Abdülhamid II, les intellectuels arméniens ont fait du livre et des lettres un combat pour l'existence et la vérité. Les hauts lieux de la mémoire arménienne sont des bibliothèques d'érudition comme celle de Venise sur l'île Saint-Lazare (San Lazzaro) créée en 1717 par le père Mékhitar fuyant la persécution de l'Empire ottoman, ou celle de l'UGAB fondée à Paris en 1928 par Boghos Nubar, un des principaux dirigeants arméniens en exil. Le site documentaire www.imprescriptible.fr a été imaginé en 2001 par Arsène Kalaidjian (avec l'aide d'Alain Gérard) dans le même esprit de libre accès aux sources et à la recherche. Des revues scientifiques comme *Etudes arméniennes contemporaines* portent la recherche et inscrivent le génocide des Arméniens dans l'étude des génocides.

Il peut paraître hors de propos de relever l'origine ethnique ou culturelle de chercheurs en sciences sociales. Mais le lecteur doit savoir que les réseaux négationnistes réduisent ce travail documentaire et scientifique de haute qualité à la propagande des « lobbys arméniens ». Souvent ses contributeurs, pour ne pas prêter le flanc à ces accusations, ont choisi de rester dans l'ombre. Désormais, le centenaire de l'événement installe les historiens arméniens au cœur de l'histoire globale et des sciences sociales des génocides. C'est la plus haute réparation qui puisse être opposée à l'événement inconcevable de 1915, que de le comprendre et de transmettre ce savoir souverain.

Les historiens arméniens n'œuvrent pas seuls. Ils travaillent au sein de vastes communautés de chercheurs internationaux. Ces configurations scientifiques soutiennent des avancées déterminantes dans la connaissance et le passage du génocide des Arméniens à un statut d'objet historique global. Le changement d'échelle dans la recherche sur le génocide est particulièrement significatif en France. Yves Ternon a été un précurseur en la matière avec ses études de cas comme l'anéantissement de la ville chrétienne de Mardin, ses synthèses très informées, à commencer par *Les Arméniens. Histoire d'un génocide* de 1977 et ses travaux en collaboration avec Gérard Chaliand. L'intervention de Pierre Vidal-Naquet dans le champ des études, à la faveur de sa préface à la publication des travaux du Tribunal permanent des peuples en 1984, a été décisive pour désenclaver la recherche.

Les historiens de la Grande Guerre, qui se sont longtemps tenus relativement éloignés du génocide des Arméniens, le considèrent aujourd'hui comme la clef de compréhension des phénomènes extrêmes de violence guerrière. Il devient au premier conflit mondial ce que la Solution finale nazie est au second. Dans les années 1990, le tournant historiographique résultant du nouvel objet de recherche sur la violence de guerre est marqué par la publication du livre de Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker inspiré de la « culture de guerre » de Jean-Jacques Becker. Depuis, les historiens de la Grande Guerre sont devenus pour beaucoup ses spécialistes comme en témoignent par exemple les travaux actuels

de Jay Winter et d'Annette Becker tandis que Stéphane Audoin-Rouzeau s'est orienté vers l'étude du génocide des Tutsi du Rwanda. Inversement, les historiens du génocide ont su réexaminer leur objet au regard de la guerre en Orient, en opérant une nouvelle mise en pièce des thèses négationnistes diffusées par la Turquie. En effet, l'un des ressorts de cette propagande est de mettre en avant le contexte de guerre et d'expliquer que les Arméniens massacrés l'ont été par suite des inévitables violences liées au conflit. L'étude croisée du génocide et de la guerre démontre au contraire comment la seconde fut un élément aggravant du premier. Le génocide des Arméniens peut être en effet reconnu comme un développement extrême de la conduite de la guerre, celle-ci étant qualifiée en conséquence de « guerre totale », de guerre de destruction, de guerre d'anéantissement.

Une autre évolution majeure est venue de la turcologie. Après une longue phase d'euphémisation pour des raisons plus diplomatiques que véritablement scientifiques, les chercheurs du domaine turco-ottoman ont su aborder l'événement sans concession. Élève de François Furet, spécialiste du nationalisme turc et de la violence au Moyen-Orient, Hamit Bozarslan joue un rôle clef dans ce renouvellement des approches. Comme lui, plusieurs turcologues de renom interrogent le génocide des Arméniens dans l'Empire ottoman à l'instar de François Georgeon. Des jeunes chercheurs sont formés, notamment à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales comme Fuat Dündar. Les chercheurs suisses et allemands sont aussi très présents sur ce terrain, dont Hilmar Kaiser, Hans-Lukas Kieser, ainsi que les Néerlandais Erik-Jan Zürcher, Joost Jogerden et Jelle Velheij. D'autres comme Christian Gerlach travaillent la notion de génocide en relation avec 1915.

La recherche s'est considérablement accrue dans le monde anglo-américain, tant en direction de la machinerie de l'extermination et de la spoliation (avec Janet Klein), que vers la compréhension du « grand jeu » des puissances aux origines du génocide (selon Daniel Bloxham), l'établissement des sources (avec Ara Sarafian) ou la problématique du témoignage. La connaissance profite ici très largement du champ dynamique des *Genocide Studies* aux États-Unis et du renom d'universitaires comme Samantha Power devenue en août 2013 ambassadrice des États-Unis à l'ONU. Politiste, ancienne correspondante de guerre en ex-Yougoslavie, elle a étudié en 2002 la réponse américaine aux génocides du XXe siècle en démontrant comment Raphaël Lemkin, inventeur en 1943 du concept de génocide pour caractériser la Solution finale nazie, a travaillé pour ce faire sur le précédent de 1915. Cette perspective d'études comparées est très affirmée aux États-Unis grâce à des personnalités et des institutions de premier plan. La recherche allemande est aussi en pointe sur ces questions, particulièrement avec Hilmar Kaiser qui, comme Richard Hovannisian, interroge l'implication de l'Allemagne impériale dans le génocide.

En France, la recherche sur le génocide a croisé elle aussi l'étude comparée sur les génocides, à l'image d'Yves Ternon, précurseur dans l'un et l'autre de ces domaines. Les spécialistes d'autres génocides interrogent le premier d'entre eux pour mieux comprendre le phénomène génocidaire, comme l'illustrent les



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduSCOL

importants dossiers de la *Revue d'histoire de la Shoah*. En plein essor depuis dix ans, la recherche sur le génocide des Tutsi du Rwanda se préoccupe de l'Arménie dans la mesure où l'extermination des populations présente des origines et des pratiques qui s'éclairent, davantage qu'avec la Shoah souvent réduite à sa dimension, certes fondamentale, d'entreprise industrielle de mise à mort à grande échelle.

Le « génocide des voisins » qui caractérise l'extermination d'avril 1994 au Rwanda, comme l'ont souligné la chercheuse Hélène Dumas et l'historien Stéphane Audoin-Rouzeau, a eu un précédent en 1915 avec l'exécution massive des déportés à l'arme blanche sur les routes d'Anatolie. Le lien avec la destruction des Juifs d'Europe permet à l'inverse d'enquêter sur l'Organisation Spéciale – trop peu connue encore – en charge de l'extermination des Arméniens ottomans, et sur la deuxième phase du génocide qui se déroulent dans les camps où périssent encore de 300 à 400 000 Arméniens,

Une autre évolution majeure s'est réalisée en Turquie même où grandit une recherche indépendante, « dissidente » même tant les risques demeurent élevés au pays même du négationnisme d'État. Celle-ci s'articule avec les recherches en cours dans les autres pays. Après avoir été restreintes à quelques historiens intrépides dont, en premier lieu Taner Akçam mais aussi Halil Berktaş auxquels se sont joints l'éditeur Ragıp Zarakolu et le journaliste Hrant Dink (assassiné à Istanbul le 19 janvier 2007), l'indépendance a gagné de nombreux chercheurs dont Hülya Adak, Fikret Adanır, Mustafa Aksakal, Ayhan Aktar, Sait Çetinkaya, Sait Çetinoğlu, Selim Deringil, Büşra Ersanlı, Şukrî Hanioglu, Ümit Kurt, Mehmet Polatlı, Mete Tunçay, Uğur Ungör, Vartkes Yeghiayan. Cette nouvelle recherche en Turquie s'est illustrée par un coup d'éclat en organisant en septembre 2005 à Istanbul une conférence internationale sur les « Arméniens à la fin de l'Empire ottoman » où le mot génocide a été maintes fois prononcé, comme quatre ans plus tard pour des journées d'étude de même nature sur les massacres d'Adana avant, pour 2015, de se mobiliser dans plusieurs colloques.

Une partie de la société turque accompagne cette évolution, à la faveur notamment du réveil de l'identité des descendants des 100 000 jeunes filles, femmes et enfants capturés sur les routes de la déportation comme l'ont révélé l'avocat Fethiye Çetin et l'historienne Ayşe Gül Altınay, tandis que Hasan Cemal, journaliste renommé et petit-fils de Cemal Pacha, libère sa conscience et restaure l'honneur en publiant *Ermeni Soykırımı* (Le génocide des Arméniens) traduit en 2015 en France.

Les diasporas turques conquièrent elles aussi le droit à la liberté de l'histoire, à l'image de la jeune chercheuse française Duygu Tasalp, auteure d'une étude exemplaire sur la publication – à visée négationniste – des « Carnets noirs » de Talât Pacha par le journaliste Murat Bardakçı, ou bien du franco-allemand Erdal Kaynar, spécialiste du nationalisme jeune-turc. Un large mouvement est enclenché dans toutes les sphères de la recherche, qui s'affirme dans l'année anniversaire du centenaire de 1915.



Si le génocide de 1915 ne souffre pas de contestation, en revanche plusieurs grandes interrogations dominent parmi les chercheurs.

Faut-il associer les deux décennies (1890-1900) de « grands massacres » et d'État de terreur antiarménienne aux événements de 1915-1917, et concevoir un « continuum génocidaire » qui irait au-delà de 1918, jusqu'en 1922, avec les massacres perpétrés par les forces kémalistes durant la guerre dite de Libération nationale ?

Quelle part d'intentionnalité et de planification faut-il reconnaître à la décision du pouvoir unioniste de procéder à la destruction des Arméniens en 1915-1917 ? Faut-il privilégier une transformation du conflit militaire en une guerre totale, intérieure comme extérieure, s'appliquant aux civils comme aux militaires, abolissant toutes les règles d'humanité pour des populations désignées comme ennemi intérieur ?

Comment comprendre le vertige exterminateur des responsables unionistes et le soutien allemand à cette entreprise de négation d'un peuple et de sa civilisation ?

Pourquoi la lutte contre l'extermination des Arméniens n'est-elle pas devenue un but de guerre allié comme pouvait le laisser entendre la déclaration de l'Entente du 24 mai 1915 ?

Que sait-on des processus et des pratiques de survie et de résistance des déportés, au moment de leur évacuation des leurs foyers, sur les routes de la déportation, et dans les camps d'extermination ?

L'engagement dans la connaissance d'un génocide aide-t-il à la prévention de génocides futurs ? Quel pouvoir conserve la recherche devant des mondes intégralement détruits ?

Ces interrogations sont au cœur de la réflexion sur les génocides. Elles donnent leur sens aux mobilisations scientifiques qui pourraient profiter de l'intérêt des pouvoirs publics, notamment en France, pour le sujet.

Il s'agit d'une part de l'élaboration d'un droit des crimes contre l'humanité résultant des différents procès et procédures intentés aux responsables unionistes entre 1918 et 1921 ; sans prétendre se hisser au niveau et à la cohérence du Tribunal interallié de Nuremberg, ces actes judiciaires dessinent un corpus juridique très méconnu et tout à fait capital pour la législation des génocides et leur prévention. Juristes, historiens, politistes, philosophes doivent s'unir dans cette tâche.

Le deuxième axe de travail porte la possibilité désormais, grâce aux puissances d'archivage et de traitement des données, d'engager un travail à l'échelle mondiale d'identification nominative de toutes les victimes du génocide. Certes, contrairement à ce qui a été le cadre du travail exemplaire de Serge Klarsfeld sur les déportations réalisées en France, les déportés arméniens n'ont pas fait l'objet d'un recensement systématique par l'organisation chargée de l'extermination,



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

l'Organisation spéciale. Cependant, les informations venues des témoins oculaires occidentaux, diplomates, missionnaires, enseignants, militaires, la documentation préservée par les déportés eux-mêmes constituent des sources précieuses. Ce programme d'enquête, d'une difficulté et d'une ampleur considérables, est d'une importance capitale. Il a un double pouvoir, scientifique en permettant que se constitue une connaissance à la hauteur de l'événement, et moral, en redonnant un nom aux victimes c'est-à-dire leur donner une sépulture. Dire et écrire où, quand et comment sont morts les vivants restitue leur dignité d'êtres humains. Plus encore que la reconnaissance du génocide qui est acquise pour les historiens, la restitution des vies et des visages des disparus permettra au monde de sortir du traumatisme né de l'impossible connaissance, et de construire des politiques communes de prévention.

Le troisième axe se dirige vers une réflexion de nature historique, anthropologique et philosophique pour comprendre les processus de déshumanisation et de destruction totale de l'être humain. C'est une tâche pour les sciences sociales, pour un futur centre d'études et de recherches sur les génocides contemporains auquel la France, elle aussi, pourrait apporter la première pierre.

La tâche de la recherche consiste ainsi à nommer les choses. On ne mesure pas assez ce qu'a signifié, en des temps où les historiens du génocide restaient peu nombreux et isolés, la solidarité d'un Paul Ricoeur déclarant en 1984 joindre sa voix « à celle des intellectuels qui demandent avec insistance que justice soit rendue au peuple arménien et que soit reconnu publiquement le génocide commis sur lui » (En Sorbonne, en avril 1984, lors d'une réunion du « Tribunal permanent des peuples », association de personnalités et d'intellectuels prestigieux créée en 1979).

Le siècle du premier génocide a ressemblé à bien des égards à une banalisation du mal, pour suivre en cela la réflexion d'Hannah Arendt sur la Solution finale nazie. Le deuxième siècle qui débute en 2015, s'il ne peut repousser à lui tout seul cette « banalité » de la destruction humaine, peut du moins en démontrer les conséquences infernales pour l'humanité et donner à la connaissance un pouvoir de pédagogie, de prévention et de réparation.

Approche bibliographique

Cette mise au point s'est appuyée sur les ouvrages et dossiers suivants :

Ouvrages

AKÇAM Taner, *A Shameful Act: The Armenian Genocide and the Question of Turkish Responsibility*, Picador, 2007 traduit en français sous le titre *Un acte honteux. Le génocide arménien et la question de la responsabilité turque*, Denoël, 2008, rééd. Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2012.

ASSO Annick, *Le cantique des larmes. Arménie, 1915. Paroles de rescapés du génocide*, La Table ronde, 2005.

BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie de l'Empire à nos jours*, Taillandier, 2013.

BOZARSLAN Hamit, DUCLERT Vincent, KEVORKIAN Raymond H., *Comprendre le génocide des Arméniens*, Paris, Tallandier, 2015.

Conseil scientifique international pour l'étude du génocide des Arméniens, *Le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman dans la Grande Guerre. Un siècle d'engagements pour la recherche et la connaissance 1915-2015*, Actes du colloque de mars 2015, Paris, Armand Colin, 2015.

DADRIAN Vahakn N., *Histoire du génocide arménien*, traduit de l'américain par Marc Nichanian, préface d'Alfred Grosser, Paris, Stock, 1996.

DUCLERT Vincent, *La France face au génocide des Arméniens*, Paris, Fayard, 2015.

KEVORKIAN Raymond H., et TERNON Yves, *Mémorial du génocide des Arméniens*, préface de Gérard Chaliand, Paris, Le Seuil, 2014.

KEVORKIAN Raymond H., *Le génocide des Arméniens*, Paris, Odile Jacob, 2006.

MINASSIAN Gäidz, *Le rêve brisé des Arméniens : 1915*, Paris, Flammarion, coll. « Au fil de l'histoire », 2015.

NICHANIAN Mikael, *Détruire les Arméniens. Histoire d'un génocide*, Paris, PUF, 2015.



TER MINASSIAN Anahide, *L'échiquier arménien entre guerres et révolutions*, Paris, Karthala, 2015.

TERNON Yves, *Les Arméniens. Histoire d'un génocide*, Paris, Le Seuil, 1977, rééd. « Points Histoire », 1996 et 2015.

Dossiers

Tribunal permanent des peuples, *Le crime de silence*, préface de Pierre Vidal-Naquet, Paris, Flammarion, 1984, rééd. 2015 (avec une préface de Gérard Chaliand).

« Ailleurs, hier, autrement : connaissance et reconnaissance du génocide arménien », *Revue d'histoire de la Shoah*, n°177-178, janvier-août 2003.

Claire Mouradian (dir.), *Arménie. Une passion française. Le mouvement arménophile en France 1878-1923*, Magellan & Cie-Musée de Montmartre, 2007.

L'Histoire, « Arméniens. Le premier génocide du XXe siècle », février 2015.

« Se souvenir des Arméniens 1915-2015. Centenaire d'un génocide », *Revue d'histoire de la Shoah*, n°202, mars 2015.

KEVORKIAN Raymond H., Catalogue de l'exposition de l'Hôtel de Ville de Paris, 2015.

Sur les génocides

BRUNETEAU Bernard, *Le siècle des génocides*, Paris, Armand Colin, 2004.

CHAUMONT Jean-Michel, *La Concurrence des victimes. Génocide, identité et reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997.

FERHADJIAN Sophie, LEFEVRE Camille (dir.), *Comprendre les génocides du XX^e siècle. Comparer-enseigner*, Paris, Bréal, 2007.

KAGABO José (dir.), « Le génocide des Tutsi, 1994-2014. Quelle histoire ? Quelle mémoire ? », *Les Temps modernes*, n° 680-681, 2014, 4-5.

KOTEK Joël, et RIGOULOT Pierre, *Le Siècle des camps*, Paris, Lattès, 2000.

POWER Samantha, « *A Problem from Hell* ». *America and the Age of Genocide*, New York, Basic Books, 2002, rééd. 2007.

SEMELIN Jacques, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 2005.



TERNON Yves, *L'Etat criminel. Les Génocides au XXe siècle*, Paris, Le Seuil, 1995 ; *Guerres et génocides au Xxe siècle. Architecture de la violence de masse*, Paris, Odile Jacob, 2007.

Le retour de la mémoire en Turquie

ALTINAY Ayse Gül (dir.), *Ebru : reflets de la diversité culturelle en Turquie*, Arles, Actes Sud, 2009.

AKTAR Cengiz, *L'Appel au Pardon. Des Turcs s'adressent aux Arméniens*, Paris, CNRS éditions, 2010.

ALTINAY Ayşe Gül, et ÇETIN Fethiye, *Les Petits-enfants*, 2009, traduit du turc, Arles, Actes Sud, 2011.

CEMAL Hasan, *1915: Ermeni Soykırımı*, 2012, traduit du turc, Paris, Les Prairies ordinaires, coll. « Traversées », 2015.

ÇETIN Fethiye, *Le livre de ma grand-mère*, traduit du turc, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2006, rééd. Marseille, Parenthèse, 2013 (suivi de « Les fontaines de Havav »).

DINK Hrant, *Etre Arménien en Turquie*, traduit du turc, préface de Etyen Mahçupyan, postface de Baskın Oran, Paris, Fradet, 2007 ; *Deux peuples proches, deux voisins lointains*, traduit du turc par Emre Ülker et Dominique Eddé, préfaces de Etyen Mahçupyan et Jean Kéhayan, Arles, Actes Sud, coll. « Bleu », 2009 ; *Chroniques d'un journaliste assassiné*, textes rassemblés par Günter Seufert, introduction de Karın Karakaşlı, Paris, Galaade, 2010.

DUCLERT Vincent, *L'Europe a-t-elle besoin des intellectuels turcs ?*, postface d'Hamit Bozarslan, Paris, Armand Colin, coll. « Eléments de réponse/Libertés d'historien », 2010 (traduction en turc actualisée et augmentée : *Türkiye'de Demokratik Karşı Cıkis. Aydın ve Sanatçı Girişimleri*, Istanbul, Belge Yayınları, 2012).

HIKMET Nâzım, *C'est un dur métier que l'exil*, 1957, traduit du turc, Pantin, le Temps des cerises, 1999.

MARCHAND Laure, PERRIER Guillaume, *La Turquie et le fantôme arménien. Sur les traces du génocide*, préface de Taner Akçam, Arles, Solin-Actes Sud, 2013.

PAMUK Oran, *Neige*, Paris, Gallimard, 2005.

RITTER Laurence, SIVASLIAN Max, *Les restes de l'épée. Les Arméniens cachés et islamisés de Turquie*, Paris, Paris, Thadée, 2012.



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

ŞAFAK Elif, *La Bâtarde d'Istanbul*, traduit du turc, préface de Amin Maalouf, Paris, Phébus, 2007.

SELEK Pınar, *Parce qu'ils sont arméniens*, traduit du turc, Paris, Liana Levi, 2014.

Chronologie du génocide des Arméniens ottomans

1821-1827

Guerre nationale grecque qui s'achève par le traité de Paris et l'indépendance de la Grèce.

21 mars 1828

Annexion par la Russie d'une partie du Plateau arménien (notamment les régions d'Erevan et du Nakhitchévan).

1839

Acte de Gülhané qui proclame l'égalité de tous les citoyens ottomans devant la loi, sans distinction de religion. Début de l'ère des *Tanzimat* (réformes).

1853-1856

Guerre de Crimée qui oppose à la Russie l'Empire ottoman, la France, le Royaume-Uni et le Royaume de Sardaigne. Défaite de la Russie et traité de Paris (30 mars 1856). Fin du système international du Congrès de Vienne (1815). L'Empire ottoman rentre dans le concert des puissances européennes. Expulsion massive par la Russie de Circassiens et d'autres populations musulmanes vers l'Empire ottoman (1 million de personnes). Début d'une émigration vers la Russie d'Arméniens ottomans.

18 février 1856

Nouveau rescrit impérial consacrant l'égalité des citoyens devant la loi, l'impôt et la conscription.

1860

Massacres de chrétiens maronites au Liban et intervention de la France



1862

Massacres dans la région du Taurus. Insurrection dans la montagne de Zeïtoun, région arménienne autonome depuis l'occupation ottomane.

24 mai 1860

« Constitution nationale arménienne ».

Mai 1876

« Atrocités bulgares » dans la guerre balkanique.

La constitution de Midhad Pacha est proposée à l'Empire par le nouveau sultan Abdülhamid II.

24 avril 1877

Déclaration de guerre de la Russie. Offensive russe et occupation d'une partie des provinces arménienne de l'Empire ottoman.

3 mars 1878-13 juillet 1878

Signature du Traité de San Stefano qui reconnaît la souveraineté russe sur d'importants territoires ottomans à majorité arménienne. Soutien de la Grande-Bretagne à l'Empire ottoman et révision des accords par le Traité de Berlin. La Russie perd ses territoires ottomans. L'article 61 impose à Constantinople l'obligation de procéder à des réformes dans les provinces arméniennes. En cela, le traité de Berlin marque l'émergence de la Question arménienne, forme nouvelle de la Question d'Orient, à laquelle répond un « devoir d'humanité » des puissances européennes – plus illusoire que réel.

1885

Création dans l'Arménie ottomane du parti arménien Armenakan.

1887



Création à Genève du parti révolutionnaire arménien Hintchak.

1890

Création à Tiflis du parti révolutionnaire arménien Dachnak (FRA).

1891

Instauration des régiments personnels du sultan Abdülhamid II (dit *hamidiye*) formés de cavaliers kurdes et chargés d'exercer la terreur contre les Arméniens ottomans. Début d'un état de terreur permanente dans les vilayets arméniens.

Août-octobre 1894

Révoltes fiscales arméniennes à Mouch et Sassoun, réprimées avec une très grande violence.

30 septembre 1895

Manifestations arméniennes de Bab Ali à Constantinople. Répression d'une très grande violence.

Octobre 1895

Début des « grands massacres » arméniens qui ensanglantent l'Asie Mineure.

26 août 1896

Prise de la Banque Ottomane par un groupe de révolutionnaires arméniens du Parti Dachnak afin d'attirer l'attention des grandes puissances sur la tragédie arménienne. Les puissances européennes imposent un sauf-conduit pour les militants révolutionnaires. Mais la répression hamidienne déclenchée le lendemain aboutit au massacre d'au moins 7 000 arméniens. Le bilan des grands massacres se montent à 300 000 morts.

1897-1908



Un Etat de terreur domine les provinces arméniennes d'Anatolie. Début d'un fort mouvement d'émigration.

Fin XIXe-début XXe siècle

L'Empire ottoman subit les guerres de libération des populations soumises dans les provinces balkaniques. La tyrannie du pouvoir hamidien se renforce et alimente de nouveaux soulèvements nationaux.

25 novembre 1900

Parution du premier numéro de *Pro Armenia* à Paris, sous la direction de Pierre Quillard, avec Gustave Rouanet, Georges Clemenceau, Jean Jaurès, etc.

17-18 juillet 1902

Premier congrès international arménophile à Bruxelles.

25 octobre 1903

Deuxième congrès international arménophile à Paris, théâtre Sarah-Bernhardt.

Juillet-décembre 1908

L'action révolutionnaire des Jeunes-Turcs, principalement regroupés au sein du Comité Union et Progrès (CUP ou *Ittihat ve Terakki Cemiyeti*, dits unionistes) aboutit à une série de soulèvements en Macédoine, depuis Salonique. Le 24 juillet, le sultan Abdülhamid II cède aux Jeunes-Turcs et restaure la constitution de Mihdad Pacha de 1876. Le CUP remporte les élections générales de décembre.

Avril 1909

Une contre-révolution islamiste à Constantinople, inspirée par les partisans d'Abdülhamid II, entraîne la riposte des Jeunes Turcs. Le CUP dirige les armées de Macédoine vers la capitale et y rétablissent l'ordre unioniste le 24 avril. Les unionistes proclament le retour de la liberté (en empruntant la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité ». Abdülhamid II est déposé et exilé à Salonique. Il est remplacé par son jeune frère Mehmed V qui ne dispose d'aucun pouvoir réel.



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

Entre-temps, à Adana, le 14 avril, des populations musulmanes déferlent sur les quartiers arméniens avec le soutien des autorités locales. Toute la province de Cilicie est à feu et à sang. Les troupes envoyées par le CUP pour rétablir la paix civile se retournent contre les rescapés arméniens (25-27 avril). Le bilan des massacres se monte à 30 000 morts.

1909-1914

En dépit du libéralisme affiché des Jeunes-Turcs, le pouvoir du Comité Union et Progrès se renforce et développe une idéologie très nationaliste, marquée par le darwinisme social et faisant particulièrement de la minorité arménienne un ennemi intérieur à abattre.

1912-1913

Guerres des Balkans opposant l'Empire ottoman à une coalition internationale comprenant la Grèce, la Bulgarie et la Serbie. Constantinople perd l'essentiel de ses provinces d'Europe qui avaient assuré la richesse et le rayonnement de l'Empire.

Début des campagnes de boycotts organisés par le pouvoir contre les entreprises et commerces grecs et arméniens.

1914

La population arménienne de l'Empire Ottoman est évaluée par le patriarcat à 2 100 000 personnes.

3 janvier

Ismail Enver est nommé ministre de la Guerre à l'initiative des dix membres du Comité central du Comité Union et Progrès (CUP). Élimination de toute opposition et instauration d'un régime de parti unique, contrôlé par une majorité de jeunes officiers.

Février-juin



Le Comité central unioniste décide, au cours de plusieurs réunions secrètes, d'un « plan homogénéisation » de l'Anatolie et de liquidation des « concentrations de non-Turcs ».

3 août

Décret de mobilisation générale et *irade* impérial mettant en vacances le Parlement ottoman. Début de la conscription des classes d'âges 20-40 ans parmi les Arméniens ottomans.

Réunion du Comité central du CUP décidant de la formation de l'Organisation spéciale (OS ou *Techkilât-ı Mahsusa*), instance paramilitaire chargé de lutter contre les « ennemis intérieurs », indépendante des structures officielles de l'Etat et qui va compter jusqu'à 12 000 hommes.

2 novembre

Déclaration de guerre de l'Empire ottoman à la Russie.

Fin décembre

Début de l'offensive de la III^e armée ottomane, comprenant environ 90 000 hommes, sur le front du Caucase, sous le commandement du ministre de la Guerre, Ismail Enver.

1915

4 janvier

La III^{ème} Armée ottomane commandée par Enver Pacha est décimée à la bataille de Sarikamışh, sur le Front du Caucase contre les Russes. 80% des soldats décèdent, essentiellement de froid.

Février

Début de la phase préparatoire du génocide : élimination des soldats, des notables et des hommes valides



25 février

Décret du ministre de la Guerre, Enver pacha, ordonnant le désarmement des soldats arméniens qui sont versés dans des bataillons chargés de travaux de voirie et de transport de ravitaillement (dès le 13 février, deux députés arméniens de l'assemblée ottomane révèlent les exécutions massives dans ces bataillons). Par ailleurs, la mobilisation est étendue aux classes 18-20 ans et 45-60 ans.

Mars

Perquisition et arrestations massives d'Arméniens sous le prétexte de recherche d'armes. Un décret du 22 avril vient légaliser ces opérations terreur à grande échelle.

8 avril

Arrivée dans les villages des environs de Zeïtoun, de *muhacir*, migrants originaires de Bosnie, et exécution systématique des habitants arméniens.

18-20 avril

Pillages, crimes et destruction par l'OS du village de Hirdj, puis de toutes les localités du sud de Van, du Hayots Tsor (« la vallée des Arméniens »), des kaza de Karcikan, de Gevas/Vostan, de Satak et de Moks, et, au nord du lac de Van, des villages des kaza d'Erçis, d'Adilcevaz, à l'est, ceux de la région de Perkri. Environ 55 000 personnes sont exécutées.

20 avril-16 mai

15 000 villageois se réfugient dans le quartier arménien d'Aykestan de Van. Début du siège ordonné par le vali Cevdet. Cet épisode de résistance des Arméniens sera utilisé par les unionistes pour justifier les mesures de déportation décidées par la suite.

22 avril

Décret sur le désarmement de la population autorisant perquisitions et arrestations dans les quartiers arméniens, et campagne de presse pour soutenir la propagande anti-arménienne. À cette date, la plupart des hommes sont séparés de leurs



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

familles et exécutés par des escadrons de l'OS, par noyade dans le Tigre, l'Euphrate et le Kyzil Irmak, ou par assassinat à l'arme blanche.

24 avril

Début du génocide à Constantinople. 650 dirigeants politiques et d'intellectuels sont arrêtés et la plupart exécutés, les premiers à Ayaş près d'Angora, les seconds à Çankırı. Le 24 avril 1915 est reconnu comme la date du début du génocide des Arméniens ottomans.

Fin avril

À cette date, près de 200 000 Arméniens, essentiellement des hommes ont été assassinés, soit dans les bataillons de travail, soit à la suite des arrestations, soit par des massacres sur place.

27 avril-19 août

Première phase du génocide. Déportation et exécution sur les routes de la déportation d'un 1 million d'Arméniens, essentiellement des femmes, des enfants et des vieillards, en 306 convois. Les survivants, en proportion variable selon les convois, sont internés dans des camps au milieu du désert syrien.

11 mai-14 juin

Procès des chefs du parti Hentchak à Constantinople suivi de la pendaison d'une vingtaine de militants.

9 mai.

Série d'articles anti-arméniens du journal *Tanin*, intitulés « Le grand complot ».

13 mai

Le conseil des ministres décide officiellement de déporter la population arménienne des vilayets orientaux d'Erzerum, Van et Bitlis.



16 mai

Loi concernant les instructions relatives aux biens mobiliers et immobiliers abandonnés par les Arméniens déportés, qui prévoit l'installation de réfugiés turcs dans ces demeures et sur ces terres.

23 mai

Le ministre de l'Intérieur Talât confirme l'ordre de déportation des Arméniens des vilayets d'Erzerum, Van et Bitlis et recommande aux fonctionnaires civils d'appliquer les ordres venant des autorités militaires, c'est-à-dire du commandant de la III^e armée, Mahmud Kâmil.

Le même jour, la direction de l'installation des Tribus et des émigrants (*Iskân-ı Asâyirîn ve Muhâcirîn Müdîriyeti*), organisme dépendant du ministère de l'Intérieur, chargé de mettre en œuvre la politique « d'homogénéisation démographique », décide de concentrer les déportés dans le vilayet de Mosul, à l'exception de sa partie nord, soit des régions désertiques où il est impossible de survivre.

24 mai

Déclaration commune des Grandes puissances (France, Grande-Bretagne et Russie) qui avertissent solennellement le gouvernement unioniste de sa pleine responsabilité dans « le crime de la Turquie contre l'humanité et la civilisation ».

26 mai

« Loi provisoire de déportation », adoptée par le conseil des ministres et entérinant des opérations déjà largement entamées dans les provinces orientales de l'Empire

2 juin

Arrestation à Constantinople des députés Krikor Zohrab et Vartkès Séringulian et déportation vers la Syrie. Ils sont exécutés le 19 juillet, sur la route menant d'Urfa à Diyarbakir, par un cadre de l'OS, Çerkez Ahmed.

10 juin



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

Promulgation d'une loi/directive instituant des commissions locales chargées de la « protection » des « biens abandonnés » des déportés afin d'en conserver les capitaux « en lieu sûr », afin de les « restituer » après la guerre (nouvelle loi promulguée le 26 septembre).

Publication d'une directive instituant des commissions locales.

13 juin

Ordre du ministère de la Guerre de saisie du bétail appartenant aux Arméniens. Les certificats d'exemption de déportation sont décrétés temporaires et provisoires.

21 juin

Transmission à tous les vilayets (provinces) de l'Empire de l'ordre général de déportation de tous les Arméniens sans exception.

10 juillet

Ordre donné par le commandant de la III^e armée aux vali de Sivas, Trébizonde, Van, Mamuret ul-Aziz, Diyarbakır et Bitlis de condamner à mort « certains [éléments] de la population musulmane abritant chez eux des Arméniens ».

12-13 septembre

Sauvetage par la marine française et anglaise des combattants arméniens du Musa Dagh.

26 septembre

Adoption de la « loi provisoire relative aux biens, dettes et créances des personnes qui ont été déportées », préparée par la Direction de l'Installation des Tribus et des Emigrés, attachée au ministère de l'Intérieur, instaurant les commissions des *Emvali Metruke* (« biens abandonnés »).



Novembre

La France s'engage « en accord avec les Alliés », à ne pas oublier « les souffrances atroces des arméniens », « lorsque viendra l'heure des réparations légitimes » et « à assurer à l'Arménie une vie de paix et de progrès ». (Aristide Briand).

1916

17 février

Début de la deuxième phase du génocide. Mise à mort des déportés arrivés dans les camps. Extermination (en 5 jours) des 40 000 internés du camp de concentration de Ras ul-Ayn.

7 mars

Télégramme de Talât, ministre de l'Intérieur à la Préfecture d'Alep, donnant l'ordre d'extermination des enfants dans les stations militaires.

9 avril

Meeting d'« Hommage à l'Arménie » dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne à Paris, sous la présidence d'Anatole France et de Paul Deschanel, président de la Chambre des députés.

9-16 mai

Accords Sykes-Picot signés par la Grande Bretagne et la France décidant du partage du Moyen-Orient entre les deux puissances en cas de victoire alliée.

Juillet à décembre

Extermination de 192 750 déportés regroupés à Der Zor par des *çete* de l'OS.

5 septembre



Le gouvernement unioniste dénonce tous les accords internationaux liant l'Empire ottoman aux puissances.

9 octobre

Exécution de 2 000 enfants de l'orphelinat de Der Zor dans le désert à Suvar, brûlés vif dans des grottes.

1918

Printemps-été

Massacres perpétrés dans le Caucase par les nationalistes, dernière phase du génocide décrétée par le CUP et confiée à Vehip pacha.

Avril

La Transcaucasie se sépare de la Russie bolchevique pour former une Fédération indépendante.

28 mai

Proclamation de l'indépendance de la République d'Arménie, par la suite de l'éclatement de la Transcaucasie.

30 octobre

Signature entre l'amiral Calthorpe et Hüseyin Rauf Bey de l'armistice de Moudros, qui reconnaît la défaite de l'Empire ottoman.

1^{er} novembre

Les principaux chefs du CUP quittent Istanbul dans la nuit à bord d'un navire allemand.

7 novembre



Occupation alliée de Constantinople.

21 novembre

Débarquement de la Légion arménienne à Mersin en Cilicie.

24 novembre

Instauration à Constantinople de la commission Mazhar chargée d'enquêter sur les actes criminels des unionistes.

1919

Poursuite des massacres arméniens sur le Caucase, par les nationalistes turcs.

Massacres de populations grecques, sur la côte de la Mer noire pour les Grecs.

Massacres de populations kurdes à Koçgiri, dans le Dersim (aujourd'hui Tunceli) jusqu'en 1921.

8 janvier

Institution d'une cour martiale extraordinaire par un décret du sultan.

24 février-22 avril

Conférence panarménienne à Paris.

Mai

Début de la guerre de libération nationale menée par Mustafa Kemal en Anatolie (jusqu'en octobre 1922).

5 juillet



Verdict de la cour martiale de Constantinople dans le procès des ministres unionistes. La peine de mort par contumace est infligée à Talât, Enver, Cemal et le Dr Nâzım, quinze ans de travaux forcés à Cavid, Mustafa Serif et Musa Kâzım.

17 juillet

Banquet offert à Paris par les représentants arméniens aux défenseurs français.

17 octobre

La Turquie, à la Conférence de la Paix à Paris admet explicitement les massacres survenus dans les provinces de l'Est lors de la guerre et la responsabilité des dirigeants turcs. G. Clemenceau au nom du Conseil suprême allié à la Conférence de la Paix prend acte que la Turquie «admet formellement ou explicitement les massacres...».

1920

Offensives kémalistes et bolchevique dans le Caucase et massacres d'Arméniens. Poursuite des massacres en Cilicie et dans les Territoires de l'Est (Marach, Aïntab) à l'initiative des forces kémalistes.

28 janvier

Adoption en séance secrète par l'Assemblée de la « Déclaration du Pacte national » présentée à l'ensemble de la Chambre le 17 février. Cette déclaration fonde la lutte nationale pour l'instauration d'un Etat turc dans les frontières du 30 octobre 1918.

26 février

Conférence pro-arménienne au Palais de la Mutualité à Paris.

24 avril

Mustafa Kemal condamne le génocide devant le Parlement turc en le qualifiant d'« acte honteux », un geste interprété comme une concession à l'égard de la



conférence de la paix. Dans ce même discours, il rejette vivement les allégations britanniques sur la poursuite des massacres.

11 mai

Amnistie totale décrétée par le Parlement turc à Angora (Ankara).

10 août

Signature du Traité de Sèvres entre l'Empire ottoman et les Alliés. Le « gouvernement ottoman reconnaît » aux puissances Alliés le droit de poursuivre en jugement et de punir les responsables des massacres et déportations.

La Turquie admet explicitement la réalité des massacres et déportations survenus lors de la guerre et s'engage à procéder à « des réparations ».

18 décembre

Traité d'Alexandropol par lequel la République d'Arménie reconnaît sa défaite devant les kémalistes : elle doit renoncer au traité de Sèvres et à d'importants territoires en Arménie anatolienne (Kars, Ardahan, le Mont Ararat).

1921

16 mars

Traité de Moscou par lequel la République d'Arménie se soumet à la Russie bolchevique.

Juin

Acquittement par un tribunal de Berlin de Soghomon Tehlirian, rescapé du génocide, responsable de l'assassinat, de Talât Pacha.

20 octobre

Accord franco-turc d'Angora par lequel la France cède la Cilicie au gouvernement kémaliste d'Angora.



1922

17 avril

Bahaeddin Chakir et Djemal Azmi sont assassinés dans une rue de Berlin par deux militants arméniens.

25 juillet

Assassinat d'Ahmed Djemal par un militant arménien à Tiflis (Géorgie).

13 septembre

Début de l'incendie de Smyrne par les troupes kémalistes. Destruction totale des quartiers arméniens.

3 octobre

Armistice de Moudania entre les Alliés et le gouvernement d'Angora.

13 novembre

Ouverture de la conférence de Lausanne. La représentation arménienne est exclue des négociations.

1923

25 avril

Loi sur « les propriétés abandonnées » qui prévoit la confiscation de tous les biens abandonnés par les Arméniens absents du pays, quels que fussent la date, le motif et les conditions de leur départ.

24 juillet

Signature du traité de Lausanne entre le gouvernement d'Angora et les puissances alliées.



13 août

Protestation solennelle de la délégation de la République arménienne aux puissances alliées.

23 août

Le traité de Lausanne est ratifié par la Grande Assemblée nationale à Angora.

Septembre

Loi empêchant le retour des Arméniens ayant émigré de Cilicie et des provinces orientales.

6 octobre

Constantinople, évacuée par les alliés, passe sous le contrôle de l'armée turque.

29 octobre

La Grande Assemblée adopte une résolution en faveur de la République qui est proclamée le soir même.

23 mai 1927

Exclusion de la nationalité turque de tous ceux qui, lors de la guerre de l'indépendance, n'y ont pas pris part ou qui sont restés à l'étranger entre le 24 juillet 1923 et la date de la promulgation de cette loi.

Automne 1928

Expulsion massive de populations arméniennes du *vilayet* de Diyarbakir et du sandjak de Siirt en direction de la Syrie.

1929



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

Au cours d'un séjour à Damas, découvrant l'insoutenable misère d'enfants orphelin arméniens, l'écrivain Franz Werfel décide d'écrire un vaste roman historique sur le génocide et les résistants à l'anéantissement (*Les Quarante jours du Musa Dagh*).

1933

Le juriste polonais Raphaël Lemkin présente à la conférence internationale de Madrid un rapport sur la pénalisation des actions visant à la destruction et à l'oppression des populations. Il fait reposer son analyse sur le sort des Arméniens.

1937

Extermination des Kurdes et des Arméniens du massif de Dersim par l'aviation de guerre d'Ankara.

1944

Réfugié aux Etats-Unis, Raphaël conçoit la notion de génocide pour définir « la pratique de l'extermination de nations et de groupes ethniques » telle qu'elle se réalise contre les Juifs d'Europe et telle qu'elle s'est exercée contre les Arméniens ottomans (*Axis Rule in Occupied Europe*).

1945

Le Tribunal militaire international (TMI) de Nuremberg pour juger les responsables nazis retient la notion de « crime contre l'humanité » pour juger des « crimes de génocide ».

1946

Reconnaissance du concept de génocide par un vote de l'assemblée des Nations Unies. Le 11 novembre, au cours de sa première session, l'Assemblée générale condamne le génocide comme un « crime de droit des gens ».

9 décembre 1948



Convention internationale sur la prévention et la punition du crime de génocide (elle entre formellement en vigueur le 12 janvier 1951, sous l'appellation : « Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide »).

Avril 1965.

Cinquantenaire du génocide. À Paris, une grande réunion rassemble des milliers d'Arméniens salle Pleyel. À Beyrouth, un meeting rassemble 80 000 personnes. A Erevan, 200 000 Arméniens défilent dans les rues, la plus grande manifestation spontanée qui ait jamais eu lieu en URSS.

Instauration par l'Uruguay du 24 avril « Jour de commémoration des martyrs arméniens [...] tués en 1915 ».

1975

Soixantième anniversaire du génocide. Début du terrorisme révolutionnaire arménien.

Publication de *Arménie 1915. Un génocide exemplaire* par Jean-Marie Carzou.

23 mars 1980

Reconnaissance du génocide arménien par le Parlement de l'Ontario, suivi par l'Assemblée nationale du Québec (résolution du 10 avril 1980 et motions du 21 avril 1983 et du 25 avril 1995).

15 juillet 1983

Attentat d'Orly perpétré par l'ASALA qui sombre dans la folie meurtrière.

13-15 avril 1984

Session du Tribunal permanent des peuples (créé en 1979) sur le génocide des Arméniens, à Paris à la Sorbonne.



29 avril 1998

Le Parlement de Nouvelle Galles du Sud, en Australie décide de commémorer le génocide arménien.

1994

3 avril

Résolution du Parlement libanais en faveur de la reconnaissance du génocide.

24 avril

Le vice-ministre des Affaires étrangères israélien, Yossi Beilinn, reconnaît le génocide.

14 avril 1995

La Douma de la Fédération de Russie reconnaît le génocide.

29 août 1985

Reconnaissance du génocide par la sous-commission des droits de l'Homme de l'Onu.

29 août 1986

Adoption du rapport du britannique Benjamin Whitaker par la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités (Commission des droits de l'homme du Conseil économique et social des Nations-Unies) qui reconnaît le génocide des Arméniens.

18 juin 1987

Reconnaissance du génocide arménien par le Parlement européen.

21 septembre 1991



Indépendance de la République d'Arménie par referendum.

1998

La Belgique reconnaît le génocide arménien.

16-18 avril

Colloque organisé à Paris en Sorbonne par le Comité de défense de la cause arménienne sur « l'actualité du génocide des Arméniens ».

24 avril

Reconnaissance du génocide arménien par le Conseil de l'Europe.

2001

La France reconnaît officiellement le génocide par la loi du 29 janvier mais sans en spécifier l'auteur.

2005

6 février

Orhan Pamuk, écrivain turc, futur prix Nobel de littérature, déclare au journal suisse *Tages Anzeiger* : « 30 000 Kurdes et 1 million d'Arméniens ont été tués sur ces terres [en Turquie] ».

24-25 septembre

Après avoir été un temps interdit, le colloque « Les Arméniens ottomans au temps du déclin de l'Empire ottoman » se tient à l'Université de Bilgi.

19 janvier 2007



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

Assassinat du journaliste et écrivain arménien turc Hrant Dink en pleine rue à Istanbul devant les locaux du journal *Agos* par un jeune nationaliste, avec la complicité objective de la police. 200 000 personnes suivent son cercueil.

15 décembre 2008

Quatre universitaires et intellectuels de renom, Gengiz Aktar, Ali Bayramoglu, Ahmet İnsel et Baskın Oran, lancent la pétition *öziür diliyorum* : « Ma conscience ne peut accepter que l'on reste indifférent à la Grande Catastrophe que les Arméniens ottomans ont subi en 1915, et qu'on le nie. Je rejette cette injustice et, pour ma part, je partage les sentiments et les peines de mes sœurs et frères arméniens et je leur demande pardon ». Cette initiative sans précédent en Turquie réunit plus de 20 000 personnes.

22 décembre 2011

Adoption par l'Assemblée nationale adopte le projet de loi sur la « répression de la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi ».

23 janvier 2012

Le Sénat français adopte la proposition de loi du 22 décembre 2011, qui est finalement jugée anticonstitutionnelle par le Conseil constitutionnel le 28 février 2012.

Publication en Turquie de l'essai d'Hasan Cemal, petit-fils de Cemal Pacha : *1915 : Le Génocide arménien*.

26 septembre 2014

Un groupe d'intellectuels démocrates turcs condamne dans un texte collectif ouvert par une lettre de Taner Akçam les commentaires haineux dirigés contre les Arméniens dans des manuels scolaires.

2015

Commémoration du centenaire du génocide arménien dans le monde.



Histoire-géographie et éducation civique

Portail national de ressources - éduscol

25 mars

Ouverture à Paris du colloque international « Cent ans de recherches » sur le génocide des Arméniens, inauguré au grand amphithéâtre de la Sorbonne par Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

24 avril

Commémoration à Erevan du centenaire du 24 avril 1915. De nombreuses délégations sont attendues dont celle de la France conduite par le Président de la République François Hollande.

ⁱ Nous suivons ici la présentation de l'histoire de l'Arménie proposée par Raymond H. Kévorkian et Jean-Pierre Mahé (dir.), *Arménie : 3 000 ans d'histoire*, Marseille, Maison arménienne de la jeunesse et de la culture, 1988.